## **TABLE-RONDE N°1**

## « Rapatrier les restes humains : pourquoi, pour qui, dans quelles conditions ? »

### **Amareswar Galla**

Merci. Bonjour à tous. Je viens d'arriver d'Australie, je viens directement de l'aéroport et suis donc très réveillé. Nous avons ici une formidable opportunité d'aborder ces questions cruciales de façon ouverte, après cette remarquable introduction de madame la Ministre, questions que rencontrent les musées à propos des matériels "sensibles". Je tiens aussi à remercier le directeur du musée, M. Stéphane Martin, qui nous a réunis. Je pense que vous allez tous apprécier ces deux journées qui vont être très stimulantes pour aborder ces questions. Il est, je crois, important de rappeler qu'il nous faut écouter différentes perspectives, écouter et respecter les voix des autres, et choisir un dialogue ouvert pour pouvoir progresser. Je me souviens de la première fois que j'ai eu à faire aux restes humains. C'était aux USA, en 1989, pendant la rédaction du NAGPRA (Native American Graves Protection and Repatriation Act). J'étais alors le directeur national de l'affirmative action pour la formation des autochtones pour les musées et les parcs nationaux en Australie. Et l'une des questions que l'on me posait alors souvent était : « mais comment faites-vous pour vous occuper de ça en termes de « capacity building » ? » Et dans les conversations qui suivaient, on rappelait toujours l'idée que la recherche d'un dialogue ouvert et critique et le respect des opinions de chacun étaient un principe fondamental. J'ai le grand honneur de vous présenter notre key note speaker, le prof. M. Brown. Vous disposez des CV de nos intervenants, donc je ne perdrai pas de temps à vous le lire. Le professeur Brown est célèbre. Il se trouve que j'ai deux exemplaires de son livre « Who Owns Native Culture? ». Car parfois les étudiants empruntent des livres et oublient de les rendre. J'en ai donc deux exemplaires : un pour moi et un pour les étudiants. Ce livre est très stimulant, et il a aussi écrit en de nombreuses occasions des articles sur les questions des droits autochtones et de propriété intellectuelle. Je vous demanderai d'accueillir avec moi le professeur Brown.

### Michael F. Brown

Bonjour. J'apprécie cette avantageuse présentation. Et je me joins à mes collègues pour remercier M. Martin et Mme A.C. Taylor et les autres membres de l'équipe du musée pour avoir organisé cet événement. Je vous remercie aussi de bien vouloir m'écouter en anglais, lequel est de très loin préférable à mon français déjà très lointain et oublié d'écolier. Nous sommes ici pour nous intéresser au statut politique, scientifique et moral des restes humains conservés dans des institutions françaises et dans d'autres pays. Les organisateurs m'ont demandé de dresser le cadre général de ces questions, et je suis heureux de le faire. Je dois avant tout préciser que je ne sais rien des lois françaises et que je ne prétends pas parler spécifiquement des musées français. Mais dans la mesure où il s'agit d'un débat global, il y a fort à parier qu'il pourra en grande partie s'appliquer aux cas français. Mon but est donc de dessiner les contours généraux de ce débat global, ainsi que d'ouvrir la discussion en en présentant quelques options, possibilités et limites. Dans le sens le plus général, le traitement de nos morts soulève de profondes questions philosophiques sur ce qui fait la personne, sur les droits de communautés spécifiques sur la mémoire et l'expression physique de leurs ancêtres, et aussi, au moins depuis les Lumières, sur le désir d'utiliser les restes humains pour reconstituer la façon dont notre espèce est apparue et s'est adaptée aux circonstances de la vie terrestre. Sont en jeu aussi de difficiles questions sur la nature et les limites des concepts de propriété dès qu'on s'intéresse aux collections muséales. Le programme suggère que cette

dernière question soit abordée lors des autres tables rondes. Pour l'instant, je me trouve en présence d'un remarquable groupe de praticiens, professionnels de musées qui sont confrontés quotidiennement aux questions pratiques et éthiques très complexes ayant trait aux demandes de reconnaissance de droit sur des objets ou des restes humains conservés dans leurs collections. Mon admiration pour leur travail est sans borne, car ils s'attachent à la tâche ardue d'adapter des lignes de conduite écrites en termes plutôt abstraits à des situations concrètes vouées à la variabilité des préférences des communautés locales, pour la plupart autochtones. Certains groupes, par exemple, jugent que la totalité des restes humains retenus dans les collections des musées devrait être rapatriée sans délais pour être enterrée ou pour subir un autre type de traitement rituel. D'autres estiment que dès lors que des restes ont été exhumés, il vaut mieux les laisser dans les musées que de les déranger une fois de plus en leur imposant un long voyage, fût-il de retour au pays. D'autres sont en faveur du compromis, et acceptent le rapatriement au terme d'un délai fixé à l'avance. D'autres enfin sont opposés à ce retour qu'ils jugent dangereux et comme une forme de pollution. Les arguments en présence, lorsqu'il s'agit de réformer les politiques muséales, sont classables en trois catégories. Deux d'entre elles sont pour le retour des restes dans leurs communautés d'origine, si celles-ci le demandent. La troisième défend leur maintien dans les collections. J'aimerais simplement les passer en revue, car elles dessinent largement les cadres principaux de notre débat d'aujourd'hui. Le premier de ces thèmes invoque les droits de l'Homme et je le résumerais ainsi : le traitement que fait une communauté de ses morts de façon culturellement appropriée est un droit humain fondamental qui ne devrait pas être violé. Si on met en évidence qu'il a été violé par le passé, il convient de réparer ce tort par un rapatriement immédiat. La force de cet argument lui vient pour une part de son association explicite avec l'idée de droits de l'Homme universels, qui a surgi au cours du XXème siècle, et a atteint un statut quasi sacré comme l'un des plus grands accomplissements de la modernité. Malheureusement, l'exigence que les droits de l'Homme garantissent que l'on devrait être autorisé à traiter nos morts comme on l'entend, sans intervention extérieure ou violation de sépulture, est contredite par d'innombrables situations familières. Sans tenir compte des souhaits des familles ou des communautés religieuses, l'Etat peut demander une autopsie pour des raisons judiciaires, ou imposer un mode d'enterrement pour des raisons de salubrité publique. Une autre complication réside dans le lien, qui avec le temps devient de plus en plus ténu, entre un mort est sa supposée communauté d'origine. Un groupe peut remonter dans le temps et affirmer que des restes de plusieurs milliers d'années sont les siens, mais qui alors décide que la demande est légitime? Qu'advient-il si on a des preuves que les restes proviennent de groupes très différents qui ont occupé ou sont passés dans la région plusieurs millénaires avant? L'approche « droits de l'Homme » n'est pas en pratique aussi robuste qu'il y paraît. Il me semble plus utile d'invoquer l'idée de décence fondamentale, qui a l'avantage d'être une vertu réciproque. Les scientifiques ont l'obligation éthique de respecter une communauté locale, ce qui implique entre autres choses de ne pas déterrer leurs morts sans permission, et seulement après leur avoir donné de très bonnes raisons. Et s'il y a de très bonnes raisons, la chose doit être faite rapidement en tenant la communauté informée des progrès et en limitant autant que possible l'impact du travail mené. Et j'espère que, réciproquement, les communautés se sentiront l'obligation morale d'écouter les scientifiques et de prendre en considération leur position lorsqu'ils manipulent les restes pour le bien de l'humanité. Je suis persuadé que vous voyez déjà toute la difficulté de la chose, mais à la fin de mon intervention, je défendrai l'idée que l'expérience montre que combler ces fossés n'est pas si difficile qu'on l'imagine dès lors que les parties sont dans une négociation mutuellement respectueuse. Le second grand principe rentre dans la rubrique de la décolonisation. Sa logique est celle-ci : à quelques rares exceptions, l'existence de restes humains autochtones dans les grands musées du monde est un vestige honteux du colonialisme et un affront continuel à la dignité humaine. Sous le joug colonial, les critères modernes du consentement éclairé étaient rarement respectés, et l'exposition des restes des vaincus a été l'une des expressions les plus répugnantes de la domination coloniale. C'est pourquoi ces restes doivent être rendus. L'argumentation est ici à la fois plus simple et plus complexe que dans le cadre des droits de l'Homme. Peu nombreux sont ceux qui nieront que des actes condamnables ont été commis sur les sépultures autochtones au nom de la science. L'un des exemples les plus frappants est celui des sépultures de Norvège, qui ont été systématiquement collectées pour les collections muséographiques jusqu'aux années 1920 par des savants à la recherche de telle ou telle théorie raciale. Les morts étaient des Sami du XVIIIème et du XIXème siècle, dont les noms et les familles étaient connus et dont les parents refusaient cette violation de sépulture. Mais je suis convaincu que nombre d'entre vous connaissent d'autres exemples de ce genre en d'autres régions du monde. Ces pratiques relèvent d'un type d'agression ethnique plus large, dont l'étendue est familière à la plupart d'entre vous. Les citoyens des anciennes nations coloniales considèrent ces épisodes avec regret et honte, et la plupart travaillent à réparer les torts du passé et à se réconcilier avec les descendants de ceux qui ont souffert les blessures des politiques coloniales. Y compris les blessures scientifiques. Ces mouvements exigent que les musées et les institutions qui détiennent ces matériaux changent leur façon de faire des affaires et fassent amende honorable pour les blessures passées. Le désir d'excuses et de réconciliation est plus flexible, moins voué à un discours absolu que la perspective des droits de l'Homme. Mais il est aussi plus difficile à spécifier, car il se situe dans le monde des calculs de fins et de moyens. Quelle est la meilleure approche selon que l'on veuille des solutions à moyen ou à court terme, etc. ? Le troisième thème pourrait s'appeler « la Science est le plus grand bien ». Et l'argumentaire est à peu près celui-la : les restes humains dans les collections du monde entier sont un trésor scientifique d'une valeur inestimable. Même si on reconnaît que les circonstances dans lesquels ils ont été obtenus sont parfois troublantes, ils sont utilisés avec des méthodes scientifiques comme les techniques moléculaires modernes qui nous permettent de comprendre beaucoup mieux la préhistoire humaine. Ils contribuent aussi aux avancées médicales qui allègent les souffrances humaines à travers le monde. Les revendications morales de la communauté globale doivent passer avant celles des communautés d'origine. Sans compter la difficulté à identifier celles-ci. Voilà maintenant le point important –et je suppose que les scientifiques et les chercheurs en sciences sociales seront d'accord avec moi- : la science est une entreprise qui porte en elle sa propre valeur morale. Et une valeur pour ses praticiens aussi importante que les opinions morales et religieuses de leurs interlocuteurs. Pour ses praticiens, la science est la vocation admirable et exigeante de résoudre bien des mystères de la vie sur notre planète, y compris l'histoire de l'humanité et de son peuplement sur la terre. Ces découvertes ont fait beaucoup contre les croyances racistes et pour l'avancée de l'égalité entre les hommes. Parce que ces recherches éclairent l'histoire de l'humanité tout entière, elles ne devraient pas être contrecarrées par les convictions religieuses ou autres- de groupes particuliers. On peut donner un exemple plus familier dans mon pays que dans le vôtre : l'anthropologie physique ne devrait pas être empêchée d'étudier l'évolution pour la seule raison que des millions de chrétiens fondamentalistes américains jugent le darwinisme comme une contradiction blasphématoire de la vérité biblique. Mais quels que soient les mérites des arguments que je viens de présenter au nom de la science, il y a un revers à la médaille, des choses dont la science doit répondre. On a calculé que les dépôts dans les musées américains contiennent les ossements de quelques 120 000 à 200 000 individus, pour la plupart autochtones. Nombre d'entre eux, il est vrai, n'ont pas été rapportés activement par les chercheurs mais ont été déterrés accidentellement lors de la construction de routes, de bâtiments ou d'autres travaux publics. Mais même lorsque ces ossements ont été collectés au cours de recherches archéologiques, ils n'ont été pour leur immense majorité point étudiés. Ils sont simplement catalogués et stockés.

Et la plupart du temps, aucun projet ne les concerne qui permettrait de changer radicalement cette tendance systématique de leur non utilisation. Dans ces conditions, l'antienne des restes humains comme trésor scientifique paraît quelque peu vide de sens. Si ces restes sont si importants, demandent les autochtones, pourquoi vous en servez-vous si rarement? Voilà donc où nous en sommes. Nous avons trois principes fondamentaux qui permettent de trianguler la plupart des cas contestés de disposition de restes humains. Je voudrais maintenant les appliquer à des cas concrets pour illustrer de quelle manière ils interagissent dans des circonstances spécifiques. C'est une situation où « le diable se cache dans les détails ». Selon moi les cas les plus simples sont ceux où les restes sont ceux d'individus identifiables. Ici, les principes de décolonisation et de décence fondamentale plaident fortement en faveur d'un rapatriement rapide aux familles ou aux groupes d'origine, si ceuxci le demandent. Invoquer la valeur scientifique de ces restes est généralement peu convaincant car à quelques exceptions près, celle-ci est négligeable. Les chercheurs en anthropologie physique étudient des populations humaines, pas des individus, et un cas individuel n'a qu'un intérêt scientifique modeste. Il y a évidemment des exceptions. Les restes très anciens, ou des corps exceptionnellement bien conservés comme l'homme de glace ou « bogman » en Europe, qui ont fait couler beaucoup d'encre. Une situation voisine serait celle des ossements pris aux morts sur un champ de bataille pendant une guerre coloniale. Bien que les restes ne puissent être identifiés, la pratique de prendre à l'ennemi des parties de leurs cadavres est si répugnante, et en telle contradiction avec le traitement des ennemis dans la guerre européenne, qu'elle est intolérable. Mais à mesure que la provenance des restes est de plus en plus distante géographiquement et temporellement des communautés contemporaines, les demandes des communautés locales deviennent plus ambiguës et les arguments scientifiques plus convaincants, du moins pour beaucoup de gens. Je suis conscient qu'une fois encore il y a des exceptions. Les débats actuels sur l'archéologie en Israël en sont un exemple, et j'en donnerai d'autres. Mais en général, des restes humains vieux de plusieurs millénaires appellent une attitude moins protectrice de la part des communautés locales. En partie parce qu'il ne se voient pas comme ayant de liens identitaires forts avec ces restes. Il faut aussi rappeler que les collections des musées proviennent de sites qui peuvent détruits par des pilleurs professionnels. Je pense ici à des pays comme le Pérou, le Guatemala, le Mexique, et même le sud-ouest des USA. Conserver des restes humains dans des entrepôts, au moins pour un temps, semble plus respectueux, plus humain, que de les exposer à la dispersion ou à la destruction par les pilleurs professionnels. Si ces restes sont réenterrés, avons-nous la certitude qu'ils seront protégés ? C'est une question importante qui mérite qu'on y réfléchisse. A l'autre extrémité de ce spectre se trouve plusieurs types différents de casse-tête. En premier lieu, que nos musées doivent-ils faire des artefacts qui contiennent des fragments de tissus humains, comme les dents, les os ou les cheveux? Et il v en a, soit dit en passant, des milliers. En second lieu, que faire des trophées de guerre indigènes comme les scalps ou les têtes réduites? Le problème étant ici que rendre les trophées à ceux qui les ont fabriqués revient à refuser de traiter avec respect les descendants des victimes, souvent membres d'autres groupes. Troisièmement, que faisons-nous des échantillons de tissus humains collectés lors des recherches en santé publique? Ils posent des problèmes de propriété intellectuelle que je n'aborderai pas ici. Mais pour certains groupes, leur présence dans de lointains laboratoires est profondément troublante. Et pourtant, leur valeur médicale est très grande, potentiellement révolutionnaire, surtout compte-tenu des progrès rapides de la science médicale et des technologies moléculaires. En me penchant sur ces divergences parfois irréconciliables entre scientifiques et communautés locales, j'ai été conduit à l'œuvre de la théoricienne en sciences politiques Chantal Mouffe, qui a développé la notion de pluralisme agonistique. Mouffe établit une distinction très utile entre l'ennemi, qui est « un autre à détruire » et l'adversaire, qui est « quelqu'un dont on combat les idées mais dont on ne

remet pas en cause le droit de défendre ces idées ». Je pense que ce pluralisme agonistique est caractéristique de ce débat. J'ai dit, il y a quelques instants, que beaucoup de gens se sentent moins liés à des restes d'un très vieux mort qu'à une personne venant de mourir. Mais ça n'est pas toujours le cas. Richard W. Hill, un iroquois, a dit : « Je crois que nous sommes biologiquement et culturellement reliés aux êtres d'origine. Déplacer leurs restes de leur lieu de repos éternel est une grande offense, à la fois aux morts et aux vivants. La destruction des tombes de nos ancêtres, quel que soit l'âge de la tombe, est une violation de nos libertés religieuses. » Un tel point de vue ne laisse aucune place à l'établissement d'un compromis avec la science. Une lecture attentive d'une telle position, dont on trouve d'autres échos ailleurs dans le monde, en Australie, Nouvelle Zélande, etc. montre qu'aussi anciens que puissent être les restes, aussi ténu soit le lien les unissant à des populations contemporaines, les croyances religieuses de tout groupe indigène en la matière prévalent parfois sur toute autre considération. Dans le cadre du pluralisme agonistique, c'est une position qui doit être respectée, même si elle ne doit pas nécessairement gagner, car il y a d'autres positions de valeur équivalente, comme celle de la science. La seule solution, s'il en est une, est de rester en contact, de construire des ponts et peut-être d'établir des compromis. Aux USA, le NAGPRA de 1990 spécifie sous quelles conditions des restes humains sont rendus aux communautés d'origine, quand elles en font la demande. La plupart des autochtones et des professionnels des musées que je connais estiment que le NAGPRA a été dans l'ensemble un succès, même si son coût administratif a été élevé. On peut aussi en signaler quelques échecs. Mais le résultat le plus frappant est de voir combien certains musées et groupes de recherche en archéologie ont saisi les conflits autour des restes humains comme une occasion de redéfinir de façon fructueuse leurs relations aux communautés autochtones. Comme on dit aux USA, ils transforment le citron en citronnade. Et ce, en participant ensemble à des projets, en se formant mutuellement, et, souvent, en établissant des protocoles qui supposent un certain compromis. Par exemple, en autorisant les scientifiques à examiner les restes humains pour une période donnée, après laquelle ils sont rendus aux communautés pour un traitement cérémonial et, généralement, une ré-inhumation. Ces arrangements réussis et plutôt cordiaux ont reçu peu de publicité. On entend parler des désastres, des conflits, mais on entend peu parler des solutions pacifiquement trouvées. Une autre approche prometteuse est le développement de ce que j'appelle des « lieux de conservation ». Des lieux d'entrepôt, souvent en dehors des musées, où les restes peuvent être conservés de manière respectueuse, définitivement ou jusqu'à nouvel ordre. On pourrait les définir comme une sorte de séquestre dans lequel les matériaux ne sont disponibles ni pour les recherches ni pour une inhumation immédiate. L'exemple auquel on pense le plus souvent est celui de Santa Barbara en Californie, qui a en collaboration avec les indiens créé un ossuaire, qu'ils ont aidé à dessiner, et qui leur est ouvert pour des rituels ponctuels. Les indiens sont également impliqués dans la recherche qui se conduit localement. Il y a donc un vaste éventail des façons de penser le rapport aux restes humains pour les musées. J'aimerais finir par un certain nombre de questions. Si on laisse de côté les cas où le rapatriement est la solution évidente -et j'ai dit lesquels ils sont- quel cadre général pouvons nous employer pour décider des autres, ceux où le lien entre les restes et la communauté est moins certain, ou du moins manque d'une validation scientifique? Comment vos institutions répondent à la difficile question de l'affiliation, i.e. celle de déterminer si la demande d'un groupe particulier sur tel ou tel reste est convaincante ou plausible. Aux USA, la cour fédérale a décidé que les restes humains connus sous le nom « d'homme de Kennewick » devaient être mis à la disposition des scientifiques avant leur rapatriement aux communautés indiennes qui le réclamaient. Il y a de nombreuses raisons d'être en désaccord avec cette décision. Mais la question demeure : dans quelles circonstances l'intérêt public passe-t-il avant les demandes de rapatriement des communautés autochtones ? Comment baliser cette question de façon à ce que les intérêts

# Symposium International, musée du quai Branly 22 et 23 février 2008, table ronde n°1

légitimes de toutes les parties en présence soient prises en considération? J'aimerais en particulier demander aux participants autochtones présents ici, s'ils estiment que la population globale en général et les scientifiques en particulier ont légitimement le droit de s'intéresser aux restes humains de leur communauté. Si oui, dans quels cas reconnaissent-ils cette légitimité? Et aux scientifiques j'aimerais demander : la plupart des gens ont une bonne idée des droits qu'ont les scientifiques sur les restes humains. Mais quelle est votre devoir? Comment les scientifiques peuvent-ils expliquer de façon convaincante qu'au moins certains types de restes humains devraient être considérés comme un héritage commun à toute l'humanité et être donc indéfiniment préservés pour de futures recherches? Je concluerai par un aphorisme du philosophe Bertrand Russel : « En toute chose, il est sain de laisser un point d'interrogation sur ce qu'on a depuis longtemps tenu pour certain. » Avec mes propres points d'interrogation dûment mis, je laisse la parole à mes collègues et attends avec impatience leurs réponses. Merci beaucoup.

# **Amareswar Galla**

Merci M. Brown. Je crois que vous nous avez dressé un panorama de la question et donné un bon aperçu des principes clés, de ces trois principes clés et des multiples approches qui ont été choisies par les musées du monde ces dernières décennies. La Ministre a mentionné le contexte de ce colloque et l'affaire de la tête maori. Sur ce point, je souhaiterais inviter Edward Ellison, du musée Te Papa de Nouvelle Zélande. Sur ces questions, ce pays vient naturellement à l'esprit car leur politique bi-culturelle, dérivée du traité de Waitangi, ainsi que leurs négociations actuelles, sont une source d'inspiration. A vous Edward.

### **Edward Ellison**

Bonjour. Permettez moi de vous saluer dans ma langue avant de commencer. Tuatahi, ko tenei mihi ki a koutou te hau kainga o tenei whenua o Paranihi, tena koutou, he mihi nui ki a koutou katoa, nga karangatangamaha kua tae mai no era whenua o te ao, nga kanohi ora, mihi mai, karanga mai. Ka nui te harikoa o toku ngakau kia haere mai no Aotearoa me Te Waipounamu I waenganui I a koutou, ma runga tenei kaupapa o te wiki nei. Me huri ki a ratou nga tini aitua o te ao, nga mate no tena me tena, ratou o te hunga wairua, heare, moe mai okioki mai, kati. No reira, te minita, nga mihi ki a koe mo te karanga o te ra, me ka tu tenei hui, mo te korero, wanangahia tenei take whakahirahira e pa ana ratou, nga tipuna e noho ana I roto tena whare pupuri. Je tiens à remercier, pour son accueil, le directeur de ce superbe bâtiment sur les berges de la Seine et si près de la tour Eiffel. C'est un endroit magnifique. Je salue aussi la Ministre pour son accueil et ses remarques introductives, ainsi que ceux qui sont assis à cette table avec moi. C'est un plaisir pour moi d'être ici et je me sens honoré de me trouver en aussi bonne compagnie. Je suis chairman du Repatriation Advisory Panel (comité consultatif sur le rapatriement), dont l'un des membres, sir Paul Reeves, devait à l'origine s'adresser à vous ici. Sir Paul Reeves est l'ancien gouverneur général de Nouvelle Zélande, ce qui en soi est déjà très respectable, mais se trouve être aussi l'ancien évèque d'Aotearoa de Nouvelle Zélande. Je me retrouve donc dans un costume très grand, mais, quoi qu'il en soit, ces questions sont très importantes pour mon peuple, aussi suis-je très heureux de participer à ce congrès. Il est très important pour mon peuple de voir le retour de nos morts, des restes de nos ancêtres, c'est-à-dire de nos upoko tuhi, les têtes tatouées, et les nombreux ossements que les musées du monde entier détiennent dans leurs collections. Le Repatriation Panel a été engagé dans ce processus aux côtés du musée Te Papa depuis cinq ans maintenant. Ce comité est composé d'aînés respectés venus de

différentes tribus de Nouvelle Zélande. Le comité offre un conseil culturel au Te Papa sur la conduite à tenir dans ce travail très important mené au nom de notre peuple et au nom de la nation. Dans notre monde, les aînés sont ceux qui se soucient des morts, eux qui sont la génération entre le passé et le futur, ils sont sur le point de parcourir le même chemin que leurs ancêtres, ils sont donc les ultimes décisionnaires des rituels et des protocoles qui assurent la dignité et le respect de nos morts, pour les honorer... Les ancêtres dont nous parlons dans ce congrès ont des descendants, ils appartiennent à une tribu, à un whanau, à un iwi. Et bien que leur identité puisse rester inconnue, ils ont des liens, ils ont une terre natale, une rivière, une montagne à laquelle ils appartiennent, ils ont un environnement familier. Nous pensons qu'ils sont spirituellement liés à leur terre et qu'ils doivent lui être réunis. C'est notre appel. Le nom du programme de rapatriement est "Karanga Aotearoa", que l'on pourrait traduire par « l'appel de la terre natale » à nos ancêtres dispersés sur le globe. Je dois ici remercier les musées, les personnes avec lesquelles nous avons développé de bonnes relations partout dans le monde, qui ont participé au processus de rapatriement, les personnes et les organisations avec lesquelles nous avons des relations de coopération. Je veux aussi rendre hommage à la sénatrice de Rouen et au musée de Rouen qui sont les instigateurs de cette discussion à laquelle nous participons aujourd'hui, tenakoutou katoa. Les upuko tuhi ou toi moko datent de l'âge de pierre ou de ce que nous appelons te ao kohatu, une époque où notre peuple vivait dans un monde exclusivement Maori, spirituellement et culturellement fort, à l'aise avec les réalités de ce monde produisant les upoko tuhi. Les upuko tuhi ont eu une place à part avant l'entrée en contact avec les Occidentaux. Notre peuple ne possédait pas l'écriture, les gens gardaient ainsi leurs proches à leurs côtés pour pouvoir leur parler, les pleurer, et éprouver ainsi du réconfort en leur présence. C'est la raison pour laquelle ils préservaient et décoraient les têtes de leur parents les plus estimés. Les upoko tuhi étaient placés dans un endroit spécial dans leur whare (maison), alors que les têtes des ennemis étaient installées en évidence sur les palissades du pa, le fort défensif, pour chasser les ennemis. Voilà la nature des *upoko tuhi*. Aujourd'hui, nous avons des photographies qui les remplacent. Le moko (tatouage) était comme une signature, propre à chaque individu, une identité qu'on portait avec fierté. Mais l'époque coloniale a eu un impact énorme, et ces objets vénérés sont devenus des marchandises. Ils ont parfois été achetés ou échangés, et souvent volés par des collecteurs contre la volonté de notre peuple. Mais les Maori étaient souvent des participants volontaires au commerce de ces têtes préservées, et ils tatouaient en fait les têtes des esclaves pour les échanger contre des fusils et d'autres marchandises. Ces têtes d'esclaves tatouées sont appelées mokomokai. Il y eut en 1815 un incident. Le Sophia, sous le commandement du capitaine Kelly, faisait voile le long de la côte sud de l'île, quand un des membres d'équipage déroba un upoko tuhi, dans un village situé à 300 kms de ma région natale. Le coupable fut reconnu lorsqu'il visita deux ans plus tard la partie de la côte d'où je suis originaire. Lui et ses collègues furent immédiatement attaqués et un grand nombre de marins furent tués. Le lendemain, les marins ont attaqué le village de mes ancêtres et mon arrière arrière arrière grand père a été tué dans la bataille. J'ai raconté cette histoire, car elle est un exemple du prix payé pour le vol de ces taonga (trésors) et une des raisons de notre action. Elle montre aussi la relation directe que nous avons avec les upoko tuhi, et aussi le fait que ces incidents ne soient pas si éloignés des générations contemporaines. Les upoko tuhi qui ont été prises par le Sophia en 1815 sont quelque part par-delà nos côtes, nous ne savons pas où. Elles peuvent être n'importe où, il pourrait y en avoir plusieurs dans vos institutions. Nous recherchons nos ancêtres, nous cherchons à retrouver où sont leurs restes, afin de les rapporter chez eux. Notre culture a surgi pendant te ao kohatu, l'âge de pierre, pendant lequel notre peuple a forgé des liens spirituels importants avec sa terre, ses eaux, ses mers. Nos ancêtres étaient liés à leur environnement par la tradition et par des croyances cosmogoniques. A leur mort, leur restes mortels retournaient à la terre d'où ils venaient, pendant que l'esprit partait

vers le lieu où se retrouvent tous les esprits. Il est un élément très important de notre culture, une coutume qui a persisté après l'époque coloniale. C'est ce qu'on appelle tangihanga, le rite funéraire, le deuil, les protocoles, la puissante volonté des esprits des morts à emprunter le chemin de l'autre monde. Un autre élément important de tangihanga est le soutien que l'on apporte à la famille du défunt pendant cette période de perte et de deuil. Le Repatriation Advisory Panel respecte les mêmes valeurs qu'autrefois. Les deux notions de tapu (tabou sacré) et de noa (profane) sont prises en compte lorsqu'il s'agit de soulever les restes pour le voyage du retour, en conformité avec les coutumes que ces ancêtres eux-mêmes respectaient de leur vivant. La nature de ce travail est exigeante et peut être stressante, si les savoirs et les compétences nécessaires ne sont pas disponibles. Il est de la plus haute importance que dignité et respect soient offerts aux restes humains, que les procédures appropriées soient respectées pour que les restes soient rapportés sans dommages, de façon spirituellement puissante. Le Repatriation Panel se sent le devoir vis-à-vis de ces restes de les enlever de ces lieux solitaires où ils reposent dans des pays étrangers, chez des gens qui sont étrangers à notre culture, à notre langue, et qui ne sont pas bien placés pour prendre soin de nos ancêtres d'une manière qui leur agrée. Nous considérons que ce travail est mené en premier lieu pour les défunts, pour les ramener chez eux. C'est important pour notre culture, central pour notre bien-être, et c'est un élément de la reconstruction de notre culture dans cette époque postcoloniale. C'est un élément-clé de notre monde, dont nous estimons qu'il doit être remis à sa place. Les connaissances produites au cours de ce processus sont très révélatrices. Les recherches sur les identités et les provenances des restes ouvrent une fenêtre sur notre passé qui était jusque-là plutôt fermée. Il y a aujourd'hui une reviviscence et un retour au premier plan des toi moko. Vous le verrez certainement dans les médias, nombre de Maori ont adopté la pratique du tatouage facial intégral. C'est quelque chose de fascinant. Ce doit être une expérience plutôt douloureuse, surtout pour ceux qui choisissent la méthode traditionnelle. Le savoir acquis au cours du processus de rapatriement se révèle donc positif, et comme facteur de reviviscence de notre culture. Pendant ce processus, nous créons aussi des relations dans le monde entier et échangeons des informations. Donc, en même temps qu'on ramène à la maison nos ancêtres s'offre la chance de construire ces relations et d'échanger des informations de façon transparente et transposable. Quant aux conditions du retour, nous pensons qu'il est moral et certainement éthique qu'ils soient rendus à notre peuple. Nous n'acceptons pas que nos restes humains soient possédés par quiconque. Il ne s'agit pas d'une question de droits de propriété, mais d'un devoir, d'une responsabilité, d'un respect pour nos ancêtres. Ils sont une partie intégrante et très importante de notre culture. Quand les restes de nos ancêtres, qu'il s'agisse de upoko tuhi ou de koiwi tangata (ossements) arrivent au Te Papa, il leur est réservé un accueil complet, et les rituels propres au tangi sont accomplis. Les ancêtres sont restés loin de leur terre natale pendant lontemps, ils sont ainsi accueillis avec toute la dignité qui leur est due au marae du Te Papa. Des membres de nombreuses tribus différentes sont présents à ces occasions. Pour ce qui est du processus de rapatriement, nous pensons qu'il doit être ordonné et organisé par une autorité reconnue comme le musée Te Papa. Certains ont déjà cherché à rapatrier des restes humains de leur côté. Or, les défis logistiques du rapatriement dans de telles circonstances imposent souvent des compromis qui peuvent avoir des effets pervers. Nous défendons donc un processus ordonné, structuré, mandaté et soutenu par notre gouvernement. Cela est cohérent avec le traité de Waitangi, qui a été mentionné tout à l'heure. L'un des éléments du traité est la protection de nos biens, de nos trésors, et le droit d'exercer nos coutumes. Le retour de nos upoko tuhi est cohérent avec ce devoir inscrit dans le traité. Le gouvernement de Nouvelle Zélande a mandaté le Te Papa pour être l'agence responsable du programme « Karanga Aotearoa ». Et des Maori ont soutenu cette initiative. Il y a donc un partenariat avec notre gouvernement et avec une institution qui a une crédibilité internationale, ainsi que les contacts dans les musées du

monde entier pour faciliter la réalisation du programme. Nous, du Repatriation Panel, ne sommes pas personnellement engagés dans ce travail en dehors de nos frontières. C'est la première fois que je sors de Nouvelle Zélande pour m'exprimer sur cette question. Nous soutenons le rôle qu'a le Te Papa dans ce programme de rapatriement, en partenariat avec les tribus (iwi), et son recours aux compétences et aux contacts internationaux dont il dispose pour rendre possible un prompt retour au pays des restes humains. En Nouvelle Zélande le Te Papa et le Repatriation Panel sont en contact avec les iwi dans tout le pays pour discuter de sujets ayant trait au processus de rapatriement. Une des questions principales est celle du lieu de repos des restes qui n'ont pas de provenance identifiée. Pour l'instant, ils sont gardés au Te Papa dans ce que nous appelons un Wāhi Tapu consacré. Le Wāhi Tapu est un lieu sacré sous le régime du *Tapu* et du *Noa*. Le *Tapu*, c'est la restriction totale d'accès, à moins que ce ne soit pour une raison suffisante et validée. Certains assimilent le Wāhi Tapu à une sorte de cave où, traditionnellement, les restes auraient été cachés autrefois. Il y a de très nombreux Wāhi Tapu un peu partout en Nouvelle Zélande, qui abritent des restes humains en attente d'une décision sur leur emplacement definitif. Cette discussion sur le lieu definitif de repos ne peut être hâtée. Les identités de ces restes sont inconnues. Il faut mener de minutieuses recherches pour lever ce mystère, déterminer les provenances ainsi les emplacements définitifs. La tribu septentrionale Ngãti Kuri a fait une très belle proposition. Ils sont les kaitiaki, les gardiens de la pointe nord de la Nouvelle Zélande, que nous appelons Te Rerenga Wairua, le point de départ des esprits pour leur voyage vers le pays des esprits, Hawaiki pamamao. Toutes les tribus partagent cette croyance et connaissent ce point de départ. La proposition des Ngati Kuri d'ériger ou de créer un lieu de repos pour les restes des nombreux upoko tuhi et koiwi tangata « inconnus » est donc très belle. La proposition est encore sujette à discussion. L'intérêt pour les reliques ou pour la recherche scientifique est évidemment souvent important pour nous. Mais je me dois d'ajouter que tout le temps où ces restes ont été retenus dans des musées et des institutions partout dans le monde, manifestement dans le cadre d'une quête du savoir, l'état de santé des Maori, qui aurait dû bénéficier de ces recherches, a atteint un stade très critique. Nous sommes en bas de toutes les échelles statistiques en termes de santé et de position sociale. Je remets donc en question l'impératif scientifique, à moins qu'il soit appliqué de façon à bénéficier aux Maori. Je reconnais que la recherche puisse servir, mais l'autorisation pour ces recherches doit venir des peuples autochtones dont viennent les restes humains, des personnes qui portent le même sang, whakapapa, la même généalogie, que nos chers disparus. Je vous remercie.

### **Amareswar Galla**

Merci Ed, il est très difficile d'intervenir pour dire que le temps est écoulé à un frère Maori. Ta façon de conclure, en questionnant l'aspect scientifique de l'argument, est très intéressante, car il y a trois semaines s'est déroulé un grand débat sur la science et les systèmes de pensée autochtones, en rapport à l'héritage mondial et aux valeurs. Les participants y sont tombés d'accord -et j'ai participé à la dernière séance- sur le fait que chaque culture dispose en réalité de ses propres modalités de raisonnement et d'argumentation scientifique. La résolution finale du *World Heritage Committee* a été que la dimension scientifique des savoirs autochtones soit enfin reconnue. Je ne sais pas si l'ordre d'intervention est dû à Stéphane ou à Anne-Christine, mais de passer de Edward à Steven est très logique. Je vous vois faire « non » de la tête, mais c'est logique parce qu'il y a quatre ou cinq ans, Steven Engelsman est venu en Australie et nous avons passé deux semaines à voyager dans les musées australiens. Steven a été alors une figure importante pour distiller une forme de dialogue, et faciliter la création du réseau ASEMUS (*Asia and Europe Museum* 

# Symposium International, musée du quai Branly 22 et 23 février 2008, table ronde n°1

*Network*). Après l'Australie et Melbourne, nous sommes allés passer deux jours à Wellington au Te Papa. Steven et moi y avons donné une communication sur les questions contemporaines de politique muséale, après laquelle nous avons été invités par le président et les membres de la commission pour le rapatriement à prendre une tasse de thé. Et durant ce thé, Steven a été mis face à un défi. Et je m'arrête ici pour ne pas interrompre ce beau passage d'Ed à Steven.

## **Steven Engelsman**

Effectivement le cas que présente Amar est intéressant, sur la question du rapatriement des restes humains dans les collections européennes. La demande à laquelle Ama fait allusion a été faite au Te Papa en août 2002, et a débouché sur la restitution d'un toi moko par le Ministère de la culture néerlandais à des représentants du Te Papa en novembre 2005. Le processus de prise de décision a duré trois ans, et je voudrais en éclairer certains moments forts. Quand la demande a été faite en 2002, aucun de nos musées n'avait eu à traiter ce genre de demande. Il y avait eu une demande par le gouvernement australien dans les années 1990, de rapatriement d'ossements aborigènes. Mais ces ossements ont été transférés au musée d'anatomie de l'université de Leiden, donc ça a cessé d'être notre problème. Soit dit en passant, ces ossements font aujourd'hui l'objet d'une procédure de rapatriement sur les principes développés par notre musée lors du rapatriement du toi moko. Le musée avait restitué des objets à l'Indonésie dans les années 70, en forme de clôture de l'ère coloniale, lorsque les droits de propriété ont été clarifiés, mais la chose n'impliquait pas de restes humains. Il n'y avait donc pas de précédent, et il a fallu établir une politique. La décision officielle devait être prise par le Ministère de la culture, car nos collections sont la propriété de l'Etat, et c'est le ministre qui représente l'Etat. La seule chose que pouvait faire le directeur était de conseiller le ministre sur la marche à suivre. Lorsque la demande a été faite, mon conseil au ministre a été de me laisser réunir un comité qui établirait une proposition d'action et une politique à suivre. Il a accepté et nous avons réuni un comité qui a mené une réflexion sur la question, et est arrivé à deux principes fondamentaux. Le premier dit qu'il faut regarder comment les communautés d'origine traitent les restes humains dans leurs musées. Ceci veut dire qu'on peut exposer des momies égyptiennes ou incas dans nos musées, car l'Egypte et le Perou le font aussi sans que cela soit vu comme un problème. A l'inverse, en Nouvelle Zélande, il était clair que ces toi moko, ces têtes tatouées, ne pouvaient en aucune manière être montrées comme des objets dans des vitrines de musée. Le second principe est un principe très simple de décence fondamentale, comme on l'a dit : personne ne doit être mis dans la situation de voir sans le vouloir la tête de son grand-père ou de sa grand-mère exposée dans un musée. Ce principe de base nous a fait juger la demande des descendants de restes vieux de 150 ans plus importante que la propriété juridique formelle sur ces restes de l'Etat néerlandais. Notre conseil au ministre a donc été favorable à la restitution, mais à la condition que la tête soit rendue directement aux descendants du mort ou à leurs représentants. Ceci a rendu problématique la question, car il n'était alors pas clair du tout que le Te Papa était le musée mandaté pour traiter ces questions. En fait, l'ambassadeur néerlandais en Nouvelle Zélande m'a informé à l'époque qu'il y avait des désaccords entre Maori sur la question de savoir si le Te Papa devait être ou pas l'institution chargée du dossier. La réponse du ministre, à notre conseil, a été d'accepter la restitution dès que le Te Papa aurait prouvé qu'il était mandaté pour ça par tous les iwi de Nouvelle Zélande. Il a fallu deux ans pour que le Te Papa apporte de cela une preuve suffisante aux yeux de notre Ministre des affaires étrangères. Il s'agissait d'une lettre signée par le bureau du Premier Ministre et par le Ministre des affaires étrangères disant que le Te Papa était désormais mandaté pour agir au nom de tous les Maori.

# Symposium International, musée du quai Branly 22 et 23 février 2008, table ronde n°1

Après cela le processus a été très rapide. Au bout de quelques mois, la *Toi moko* a été rapatriée. Et je crois que tous ceux qui ont pris part à la petite cérémonie qui s'est déroulée à cette occasion —l'équipe du ministre, des écoliers néerlandais, des néo-zélandais- ont été vraiment touchés par la dignité et la valeur fondamentale du rituel. Nous étions tous très heureux de faire ça.

#### **Amareswar Galla**

Merci Steven. Steven est toujours très précis. Il a un doctorat en mathématiques et en logique. Il va toujours droit au but. Merci d'avoir présenté ce cas d'étude. Tout ce processus s'est déroulé dans le contexte de la globalisation, du tourisme, des visites, de la digitalisation des collections afin de rendre celles-ci accessibles en ligne. Tous mes étudiants, et je crois que c'est le cas souvent en Australie, doivent lire des articles sur la globalisation écrits par notre prochain intervenant. Il est important de comprendre que le dialogue que nous avons dépend des forces de la globalisation. Moi-même, j'en suis arrivé à travailler sur les restes humains en Europe au XIXème siècle alors que je viens du sud de l'Inde. C'est en grande partie parce que dans mes recherches, j'ai voyagé, comme le font de plus en plus de personnes de par le monde. Avec le temps, et la généralisation des voyages, même d'autres pays que les pays européens, le nombre de demandes impliquant des restes humains et d'autres collections sensibles va augmenter. Pour aborder cette question, je passe la parole à M. Jonathan Friedman.

### Jonathan Friedman

Ma question -il s'agit d'une question car je ne suis pas un spécialiste du domaine- est « pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui ? ». Je souhaite remercier le comité organisateur pour son invitation, je pense que cette discussion est très importante mais que cette question du pourquoi nous sommes ici est aussi très importante. Pourquoi le rapatriement, et pourquoi la restitution maintenant et pas en 1870 ? Le graphique que vous voyez ici est une tentative de situer les processus de rapatriement par rapport à des rapports de pouvoir en mutation à l'échelle du système global. L'idée de base est extrêmement simple. Je mets les collections à gauche et les rapatriements à droite, car le graphique date de 1982, quand on étudiait le développement des mouvements indigènes. Ces mouvements se sont développés rapidement à partir de 1975. Je travaillais à Hawaï à l'époque et ai vu comment la population hawaïenne a virtuellement doublé en dix ans parce que les gens changeaient leurs noms et voulaient devenir hawaïens. La même chose s'est produite aux USA, où cinq nouvelles tribus sont apparues dans un temps très court, où les gens qui se définissaient comme indiens sont passés de 700 000 à 2 000 000 en dix ans. Il y a donc une augmentation énorme des politiques identitaires et des réidentifications. La renaissance de la langue hawaïenne, par exemple, qui avait quasiment disparu, est telle que cette langue est maintenant une des langues mortes qui connait l'essor le plus rapide dans le monde. Tout cela s'est déroulé dans la même période et je crois que cela a à voir avec un changement des espaces pratiques d'identification parmi les anciennes puissances hégémoniques du monde occidental. C'est une période décentralisation, d'accumulation capitaliste mais aussi de déclin des politiques hégémoniques, qui est le résultat d'une interaction entre ceux qui ont toujours tenté de se libérer et les élites politiques qui ont commencé à s'inquiéter de leurs propres identités. J'ai un exemple hawaïen en tête. Les Hawaïens ont quitté l'île de Ka-ho'olawe, petite île sur la côte du Maui, où l'armée avait mené des tests de bombardement tous les quatre ans durant une très longue période, et ainsi totalement détruit le lieu. Nous avions alors interviewé un amiral à Honolulu

qui nous dit : « Nous allons les aider à nettoyer. Je ne sais pas ce qu'on faisait là. Et je les apprécie, ils ont des racines, ils ont une identité. J'aimerais en avoir aussi. » Et ils les ont aidés. Ceci, dans une certaine mesure, a contribué à un changement massif de la configuration politique à Hawaï, bien qu'il y ait toujours des phénomènes très ambigüs. Ce que je veux dire ici, c'est que le rapatriement est l'inverse de la collection, et il a lieu à une large échelle, avec toutes ses ambigüités et ses confusions. Le fait que de très nombreux objets, squelettes et autres restes humains soient sur le point d'être rendus et rapatriés est une tendance statistique. Le mot de rapatriement est d'ailleurs un mot intéressant, car il est réciproque : on peut rapatrier chez l'autre, et l'autre peut rapatrier chez lui. Les linguistes devraient s'emparer de la question. Je vais aborder quelques exemples qui montrent la complexité et les ambivalences de cette tendance. L'autre jour, mon université en Suède, Lund, a rendu deux squelettes aborigènes australiens. Le département d'anatomie (qui n'existe plus parce qu'en Suède l'anatomie est considérée comme du racisme, ça relève de la biologie humaine maintenant) en connaissait l'existence, et les a rendus, non à un groupe en particulier, mais à l'Etat australien. C'est une ambivalence. Qui est l'acteur ? Qui est impliqué ? Qui a quoi et de la part de qui ? Il y a quelques années, Lund a également rapatrié des restes à une congrégation juive, restes d'une personne décédée longtemps auparavant. Il ne s'agit donc pas seulement d'identité indigène ou autochtone, mais d'identité culturelle. Des identités culturelles fortes dans lesquelles les restes font partie d'un processus de reconstitution de l'identité culturelle ellemême, à travers la reconstitution de l'histoire, de l'ancestralité, etc. Mais il y a d'autres ambivalences. Il y a quelques années à Hawaï, une grande multinationale a décidé de construire un énorme hôtel sur la côte nord de l'île de Maui. L'archéologue chargé de l'étude découvrit qu'il se trouvait sur le bord d'un immense cimetière. Il mit donc 2000 squelettes dans des boîtes pour les emmener dans son laboratoire. Cela a provoqué un procès, par lequel le mouvement hawaïen a réussi à arrêter le processus dans son ensemble ; l'hôtel a dû être déplacé dans l'intérieur des terres et les restes replacés dans leur emplacement originel. Evidemment, personne n'habite à cet endroit précis, mais des représentants hawaïens ont pu s'occuper de l'endroit. Un gardien a donc été engagé, et ça continue dans cette direction. Autre cas plus récent : un mouvement hawaïen est entré dans le Bishop Museum ou avait une complicité à l'intérieur, a ouvert un coffre contenant un très ancien sac de corde contenant des restes humains. Ils l'ont apporté à son emplacement d'origine, sur l'île principale d'Hawaï et l'y ont enterré. Je ne crois pas qu'il ait été rendu, il n'a pas été retrouvé et a provoqué beaucoup de conflits. Dans un film récent, Edward Witting filme l'histoire d'un expert des îles Salomon invité au British Museum pour examiner des objets des Salomon. Il vient pour aider à identifier les objets, en décrire les usages... A la fin de son séjour, on lui demande ce qu'il pense du rapatriement, et s'il souhaiterait rapporter ces objets avec lui. Il répond : « Non! ne me les donnez pas, ils n'apporteraient que des ennuis chez nous. Gardez-les, vous savez comment vous en occuper ». Ces questions sont donc ambivalentes et doivent être considérées comme telles. Un autre aspect de la question est que ces réidentifications culturelles surviennent en général à la fin des périodes hégémoniques, à la fin des empires, pourrait-on dire. Il y a des identités en compétition. Certains anthropologues ont critiqué le Bishop Museum au motif qu'il était trop focalisé sur les Hawaïens et les populations du pacifique, alors que l'île compte un très grand nombre de migrants. Quelqu'un a dit un jour dans une conférence : « Que ce soit dû ou non à la mauvaise conscience, le Bishop Museum a trouvé visiblement plus facile d'étendre sa mission à l'étude des autres îliens du Pacifique qu'à s'engager dans l'histoire des populations immigrées d'Hawaï et en particulier les immigrés non blancs. » On voit donc ici que ce ne sont pas seulement les populations autochtones qui sont le sujet de ce genre de processus. Le rapatriement s'étend très vite à des populations de migrants qui veulent créer leur propre histoire et leurs propres musées dans les pays où ils habitent. Ceci n'est donc peut-être que le début d'une tendance beaucoup plus générale au rapatriement. Je crois que les présentations que nous avons entendues jusqu'à présent sont assez largement une illustration de ce petit graphique, et je pense donc que cela mérite d'y réfléchir, à titre de suggestion au moins, car nous devons comprendre, il me semble, pourquoi on pense aujourd'hui en termes de rapatriement, et ce qu'il est advenu de nos propres identités dans tout ça. Ça n'aurait pas été possible il y a 100 ans, même si on aurait pu trouver des individus qui eussent pensé ainsi. Je crois que ces questions de droits de l'Homme, de morale, de période post-coloniale et de musées représentant un héritage mondial, à même d'abriter de façon sûre les objets, tout cela doit être compris en termes politiques. Sans autorité globale, il n'y a pas de patrimoine mondial. On est très dépendants les uns des autres. Quand le système international connaît une vraie crise et que chacun lutte avec chacun, alors l'idée de représenter le monde entier disparaît. Et cela pourrait arriver très bientôt. D'un autre côté, la Chine est l'autre lieu vers lequel on devrait se tourner aujourd'hui pour regarder la manière dont ils traitent leurs restes coloniaux, car ils en ont beaucoup. Merci.

#### **Amareswar Galla**

Merci professeur Friedman. Je voudrais maintenant vous présenter le prochain intervenant, qui a la difficile tâche de rassembler plusieurs institutions nationales, plusieurs collections au sein d'une seule institution. Qui doit donc unir et intégrer différents mandats et faciliter les partenariats, en particulier avec ASEMUS (*ASia and Europe MUSeum network*), le réseau des musées européens et asiatiques. Elle est Directrice général des *National Museums for World Culture*, à Götteborg : Eva Gesang-Karlstrom.

## **Eva Gesang-Karlstrom**

Je vous remercie de votre invitation. Il est très important pour les musées suédois d'avoir de telles discussions ouvertes sur le rapatriement. Ce matin, je commencerai cette courte contribution en rappelant nos engagements, nos responsabilités et nos lignes de conduite en matière de rapatriement d'objets -y compris les restes humains- à leurs communautés d'origine. Après quoi, je donnerai un exemple de rapatriement vers l'Australie, ainsi que celui d'un totem aux Haisla du Canada. Je terminerai par quelques questions en prenant les momies pour exemple. Mais commençons par nos responsabilités et nos charges. Les National Museums of World Culture [musées nationaux des cultures du monde] s'intéressent au monde, à nos relations à lui et à la façon dont il fonctionne culturellement. Notre but est de fournir des perspectives qui permettent aux gens d'élargir leur vision du monde dans une société de plus en plus internationale. Notre tâche est pour cela d'avoir recours à une combinaison de sens artistique et de participation qui fournisse à nos visiteurs des expériences qui plaisent, inquiètent, inspirent et mettent au défi. Et notre but est de contribuer à un progrès sociétal marqué par l'égalité, le respect, la tolérance, et où la variété est vue et utilisée comme une force positive. Notre ambition est de travailler systématiquement avec des acteurs d'autres secteurs culturels et sociétaux. Dans notre rôle comme autorité pour les musées, nous avons affaire à une histoire culturelle qui a sa source en dehors de la Suède. L'organisation inclue le Museum of World Culture, le Museum of Ethnography, le Museum of Mediterranean and Near Eastern Antiquities et le Museum of Far Eastern Antiquities. Le premier est situé à Götteborg et les trois autres à Stockholm. Nos collections comprenant des restes humains, des objets, des photographies du monde entier se sont constituées sur une période de plus de quatre siècles. Elles constituent le plus important témoignage des contacts de notre pays avec le reste du monde. Nous disons que nos collections font partie de l'héritage culturel de notre

monde. Elles doivent être préservées en accord avec des dispositions comme la convention sur l'héritage mondial de l'UNESCO, et le code de déontologie de l'ICOM. Nous avons deux lignes de conduite. Les National Museums of World Culture devraient accepter le rapatriement des objets, si des considérations éthiques l'exigent. Les prêts à long terme sont aussi un outil dont disposent les musées. La seconde est que les National Museums of World Culture doivent œuvrer pour l'établissement de collaborations durables avec les musées des pays d'origine, afin de mettre en place des documentations et des recherches communes, ainsi que des utilisations communes des collections. Ceci implique que tous les musées nationaux de Suède obtiennent un aval gouvernemental pour pouvoir rapatrier des restes humains ou des objets. Par contre, les prêts à long terme sont laissés à la discrétion des musées. Je passe maintenant à l'exemple des restes humains qui ont été rendus à l'Australie. En 2003, un anthropologue suédois, Dr. Claes Hallgren a publié un livre sur un anthropologue suédois appelé, je crois, Mjöberg. Mjöberg était le chef de l'expédition suédoise en Australie en 1910-1911. A l'époque, les scientifiques s'intéressaient aux différences entre les races. Et la Suède fut pionnière en créant un institut de biologie raciale. Cet institut est resté ouvert jusqu'à la fin des années 50. Dans ce livre sur Mjöberg, on apprend des choses terribles sur la façon dont il s'est comporté en Australie vis-à-vis des autochtones. A la lecture de ce livre, qui est basé sur les notes de Mjöberg gardées dans les archives de notre musée d'ethnographie, j'ai été choquée par le comportement et les opinions de Mjöberg vis-à-vis des aborigènes, et par le fait qu'il ouvrait les tombes. Peu après la parution du livre en 2003, j'ai décidé avec les responsables du National Museums of World Culture de me rendre à Canberra. Nous voulions nous-même rencontrer l'organisation autochtone ATIS (Aboriginal and Torres Strait Islanders Service) et nous travaillons aujourd'hui avec l'agence australienne des affaires autochtones. Et notre visite à Canberra nous a conduit à un inventaire et un projet de recherche sur l'expédition suédoise de Mjöberg en 1910-1911. Ce projet a été réalisé par un chercheur australien et un suédois. Le résultat de ce projet de recherche a été un rapport paru en 2004 : les restes humains aborigènes et le matériel sacré dans le musée d'ethnographie. Les National Museums of World Culture ont demandé au gouvernement de rapatrier 15 crânes et ossements en Australie. Cela a eu lieu au musée d'ethnographie et à l'ambassade d'Australie en Suède. Ont participé à la cérémonie des représentants du Ministère suédois de la culture et bien sûr des représentants des Aborigènes. Et nous avons eu de fructueuses conversations tant avec les Aborigènes qu'avec l'ambassade d'Australie. Après ce rapatriement, le Ministère suédois de la culture a décidé en mars 2005 que les musées nationaux et les universités devaient faire l'inventaire des restes humains appartenant à des peuples autochtones. Cet inventaire a mis en évidence que les National Museums of World Culture contenaient les restes de milliers d'individus venus de tous les coins du monde : Amérique, Australie et Océanie... Et cet inventaire nous a fait découvrir au musée d'ethnographie d'autres restes humains australiens. Ils ont été récemment renvoyés en Australie, en octobre 2007. Pourquoi avons-nous rapatrié les restes en Australie ? Ils avaient été apportés en Suède de façon très peu éthique. Et la seconde raison est que nous voulions manifester notre respect pour les populations autochtones et bâtir un dialogue fructueux entre les gouvernements et avec différents musées, institutions et autorités. La troisième raison est qu'aujourd'hui nous ne nous intéressons plus à ce genre de recherche, à la mesure des crânes et à la biologie raciale. La quatrième raison est que ces restes étaient stockés d'une façon non éthique. Mais je crois que c'est plus compliqué avec les objets de culte, et je vais prendre un exemple rapide. Il ne s'agit pas de restes humains, mais d'un totem. Il y a 15 ans, le gouvernement décida qu'un totem devait être rendu aux Haisla du Canada. Mais ce fut une décision très difficile, à la fois pour les Haisla et pour le musée d'ethnographie, car est venue ensuite la condition que le poteau soit entreposé de façon à assurer sa conservation. Les Haisla devaient trouver un bâtiment pour abriter le totem. Et pendant quinze ans, les contacts se sont multipliés entre les

# Symposium International, musée du quai Branly 22 et 23 février 2008, table ronde n°1

Haisla et le musée, mais aussi entre les Haisla et les Sami de Suède. Et pendant ces années, le musée a reçu un cadeau des Haisla, une réplique du totem qui a été érigée devant le musée. Mais je juge un peu exigeante la réponse du gouvernement, car la construction d'un musée n'est pas dans la tradition Haisla, et ils n'ont pas les moyens financiers de le faire. Aujourd'hui, le totem est chez eux, il est conservé dans la boîte que nous avons construite, et nous avons dressé sa réplique à l'extérieur du musée. J'en arrive au dernier exemple. Ces deux chats momifiés doivent être enterrés. C'est ce que des visiteurs en Suède ont écrit sur le livre d'or du Museum of Mediterranean and Near Eastern Antiquities à Stockholm. Mais jamais personne n'a jamais réclamé que des momies humaines soient enterrées. Ces momies étaient originellement enterrées, mais nous les avons rendues à la lumière et exposées aux yeux de tous. Est-ce correct du point de vue éthique ? Les momies font partie des attractions les plus populaires du musée. Pour savoir comment les corps étaient momifiés, les archéologues ont ouvert des momies au cours du XXème siècle. Etait-ce contre l'éthique ? Aujourd'hui les archéologues utilisent le CT scan en collaboration avec des physiciens au Karolinska Institutet de Stockholm. Et le CT scan est aujourd'hui un outil important pour les scientifiques. Cette méthode sera-t-elle suffisamment bonne pour remplacer la dissection des momies ? Et est-elle parfaitement éthique en soi ? Merci.

### **Amareswar Galla**

Merci Eva. Ce cas est exemplaire de votre travail. Vous avez contribué à beaucoup de choses : au discours de la muséologie, mais aussi à la participation des autochtones dans ce domaine. Passons à notre prochain intervenant. Vous avez une courte biographie, mais je souhaiterais le présenter personnellement. En arrivant en Australie, mon premier travail avait à voir avec la formation d'autochtones en muséologie. Et je voulais à tout prix trouver des gens qui pourraient me soutenir et me guider dans cette voie. Il y avait alors très peu d'autochtones. Il n'y en avait en fait que deux dans toute l'Australie qui travaillaient dans les musées à l'époque. L'un d'eux était Phil Gordon. D'après mon expérience nationale et internationale, je dois dire qu'il est probablement l'employé de musée autochtone ayant le plus d'ancienneté au monde. Il a établi le lien entre les musées et les communautés en contact dans de très nombreux domaines, pas seulement dans celui des restes humains. C'est un grand plaisir d'accueillir Phil Gordon.

## **Phil Gordon**

Merci. J'étais encore à l'école quand il m'a connu. Il y a une phrase qu'on aime bien employer en Australie, et qui résume je crois le débat australien. En fait, il n'y a plus vraiment de débat sur le rapatriement en Australie : « le rapatriement est un début, pas une fin ». Elle permet de mieux comprendre la relation entre les musées et les Aborigènes en Australie. Cette relation a de toute évidence été très épineuse par le passé. Elle l'est encore parfois, à cause du conflit qui a lieu entre ce dont parlent les musées traditionnellement et ce que les Aborigènes veulent leur ajouter. Je me présente : je suis aborigène, du centre de Queensland. Je remercie les organisateurs de me permettre de participer à cette conférence et de discuter de ces questions. En discuter est plus facile en Australie et en Nouvelle Zélande, car la question aborigène y est plus familière, alors que pour certains d'entre vous ici, la compréhension des dynamiques de cette relation se perd dans le lointain. Mais je crois que vous avez entrepris ce processus, puisque nous parlons de ces questions. Je crois que vous ne saisissez pas à quel point la route est longue, et combien elle peut être compliquée. Mais aussi à quel point elle est importante pour les musées, s'ils veulent rester pertinents au XXIème siècle. Il faut descendre

des tours d'ivoire et discuter de tout ça sur un pied d'égalité. Je suis dans une position assez particulière, et je ne sais pas combien de personnes dans le monde ont entrepris les expériences que j'ai entreprises. Je dirige l'unité de rapatriement à l'Australian Museum. Et j'ai aussi rapatrié mes ancêtres dans mon pays. Et pour passer par ce processus, il faut des discussions avec nos anciens et des membres de la communauté qui me causent de la tristesse. Tristesse que ces restes soient restés si longtemps loin de leur pays. Cette expérience m'apporte aussi une indéniable fierté. Car je fais partie de quelque chose de très important. Et de la joie aussi, lorsque les ancêtres ont atteint leur terre d'origine. J'emploie le terme d'ancêtre. Les restes sont à nous, sont une part de nous, sont avec nous sans cesse, ils sont autour de nous au moment où je vous parle. Je pense que cette façon de considérer les restes humains -le rapatriement- n'est pas nécessairement propre aux autochtones, mais qu'elle est importante pour les autochtones. Le rapatriement a commencé il y a plus de trente ans dans les musées australiens, comme une conséquence certainement de la période de décolonisation du tournant des années 1970. Il y a eu beaucoup de débats et de discussions pendant cette période. L'un des premiers rapatriements d'objets a été en direction des Etats-nations mélanésiens et a eu lieu en 1974, vers les îles Salomon, le Vanuatu, la Papouasie Nouvelle Guinée. Il s'agissait d'objets, pas de restes humains, et il y a beaucoup de raisons culturelles pour lesquelles les restes humains n'ont pas été rendus à ces Etats. Les objets ont donc été rendus. Et quand on revient à la situation qui a précédé ce retour, on peut se dire que Dieu merci, cela s'est produit. Car cela rend les trente prochaines années de travail qui me restent plus intéressantes que de les passer à collectionner des timbres. Le rapatriement a donc commencé en Australie, il y a trente ans. Et j'estime que nous avons encore devant nous encore vingt ans de rapatriement. C'est un processus lent et complexe. On a affaire à de l'humain, à des humains qui ont tendance à vous répondre, à ne pas être d'accord avec vous. Il faut que des gens retournent dans leurs communautés pour discuter de ces sujets. Comme vous le savez, il y a en Australie une très grande variété de normes culturelles, depuis des communautés massivement christianisées à ce qu'on appellerait des styles de vie semitraditionnels. Donc, le fait de rendre des restes à ces communautés répond à un large éventail de répercussions complexes qu'il faut prendre en compte. Vingt ans de plus : ça me conduit à la retraite. En général, j'obtiens un rire avec celle-là en Australie. Un petit rire du moins. Pourquoi les gens veulent-ils qu'on leur rende leurs restes ? Les raisons culturelles sont très simples. La terre est nôtre, elle nous donne notre spiritualité, nos coutumes, nos lois et nousmêmes. Retourner à la terre d'origine plaît à l'esprit, et c'est très important pour les Aborigènes. La seconde raison est politique. Je n'emploie pas le terme dans un sens dépréciatif, car tout ce que font les hommes est politique, a des répercussions politiques. Je crois qu'il faut prendre conscience de cela : souligner les problématiques culturelles liées au rapatriement, mais par-dessus-tout, le fait que les Aborigènes vivent dans le monde moderne. Chacun d'entre nous doit s'exprimer de façon claire. Le rapatriement préexistait clairement à la question de la réconciliation, il en fait désormais partie intégrante. Nous, Aborigènes, sommes présents, et nos besoins, nos volontés et nos désirs culturels sont importants pour la société australienne dans son ensemble. Et pour la société mondiale. Ce qui est souvent oublié, c'est que certains de ces restes ont été pris de façon immorale ou illégale. Et pas selon nos échelles de valeurs actuelles, mais en fonction même des standards de l'époque. Quand on lit les rapports de presse, les carnets de certains explorateurs, on voit qu'ils savaient qu'ils enfreignaient la loi et que ce qu'ils faisaient était moralement injustifiable. Mais ils l'ont fait quand même, au nom de la science, ou de l'idée qu'ils se faisaient alors de la science. C'est là un point important. Il y a en Australie un médecin qui n'a pas caché ses erreurs. Il les a exposées dans ses collections. Je crois que dans ces cas là, on peut comprendre pourquoi les Aborigènes parfois sont excédés d'entendre l'argument que « c'est pour la science ». Les politiques de rapatriement ont certainement fait apparaître une nouvelle forme de muséologie

en Australie, en Nouvelle Zélande et en partie au Canada et aux USA. Nous nous regardons comme les dépositaires de ce qui est la propriété culturelle d'autres peuples. Cette posture implique toute une série d'obligations. Le soutien aux objectifs culturels aborigènes par le prêt d'objets ou par le rapatriement de certains objets (pas de tous). Nos réserves sont encore pleines d'objets mélanésiens, près de 30000 pièces. Le précédent directeur du musée de Papouasie Nouvelle Guinée a dit un jour qu'il aimait beaucoup se rendre à Sydney. Je lui ai demandé pourquoi, et il m'a répondu qu'il adorait venir visiter sa réserve offshore. Il savait qu'il y avait accès n'importe quand. C'est là l'aspect excitant du monde dans lequel nous vivons : la digitalisation et le rapatriement digital. Je crois que nous allons ouvrir nos réserves et mettre en place un circuit réciproque de communication dans l'avenir. Et cela va aider les objectifs des Aborigènes sous leurs multiples aspects. Pour conclure, je dirais que c'est un processus lent. La route est longue et caillouteuse. Croire que la question sera résolue après cette conférence est une erreur, quelles que soient les décisions qui seront prises. Les autochtones d'Australie, de Nouvelle Zélande, des Amériques, voudront toujours repousser les barrières. Et c'est une chose positive, cette communication réciproque. Si les musées étaient encore comme dans les années cinquante, ils seraient décidément très ennuyeux! Et qu'il serait difficile de justifier les financements par nos gouvernements, si nous ne tenions pas compte de notre public, de nos mécènes, des autochtones! Je suis convaincu que nous vivons une période très intéressante. Et je crois que le rapatriement n'est qu'une petite partie du très large éventail de possibilités que nous avons face aux mutations très complexes qu'affrontent les musées aujourd'hui. Merci.

### **Amareswar Galla**

Merci Phil de nous faire partager à la fois tes connaissances et ton expérience professionnelle. C'est effectivement une question de repousser les barrières. Si je me rappelle la dynamique qu'a connue l'Australie dans les années 80, les cas de rapatriement ont apporté plus de publicité aux musées dans les médias que n'importe quelle autre chose. Ce que dit Phil de vraiment important, c'est que c'est une question de relations en construction entre les musées et les communautés. Notre prochain intervenant nous parlera d'un cas entre les USA et le Canada. Je cède la parole à Helen Robbins, spécialiste en rapatriement au département d'anthropologie du *Field Museum of Natural History* à Chicago.

## **Helen Robbins**

J'aimerais remercier tout le monde pour cette occasion que nous avons de discuter de ces questions. J'estime, comme Phil Gordon, que c'est un privilège de travailler au rapatriement, de travailler avec les communautés. Je trouve ça aussi incroyablement difficile et excitant au plan personnel comme au plan professionnel, car cela mêle des perspectives, des émotions et des sentiments extrêmement variés. Je vais parler ici de la perspective du *Field Museum*, dont les collections proviennent directement du projet colonial. La plupart de nos collections datent des années trente, d'autres des années 1900. Mon travail au quotidien consiste à examiner des demandes de rapatriement. Ce travail est vu par beaucoup, et je crois qu'il l'est probablement effectivement, comme une activité hégémonique. Il s'agit d'évaluer si la demande de quelqu'un de récupérer les restes de son ancêtre est légitime, de prendre ce genre de décision. Le processus de rapatriement est culturel, personnel, politique, global. Il est infiniment compliqué. C'est de cela dont je souhaiterais parler maintenant. Nous devons sans arrêt faire des arbitrages. Je ne veux pas dire que nous essayions à chaque fois d'obtenir un compromis, ni qu'il y ait une solution équitable. Cela veut dire que nous cherchons à équilibrer différentes

perspectives et différents besoins. Je pense que ces restes ont un intérêt scientifique important et qu'en même temps une grande part de nos collections ont été collectées de façon immorale, illégale et illégitime. Nous devons respecter la loi. Aux USA, nous avons le Native American Graves Protection and Repatriation Act, nous avons des principes internationaux, la loi fédérale, nous devons aussi prendre en compte l'éthique et la moralité, ainsi que les points de vue autochtones car c'est cet ensemble qui constitue notre façon d'examiner les demandes de rapatriement et participe à l'établissement au Field Museum de procédures et de politiques en la matière. Ce n'est pas un échange de propriété, qu'on parle de restes humains ou d'objets. C'est plus large que ça. Je voudrais maintenant prendre l'exemple des Haida. Je n'étais en fait pas encore au Field Museum lorsqu'a été prise la décision nationale de rapatriement. Mais j'ai été personnellement très active dans le transfert des objets et dans les célébrations qui l'ont accompagné. Nous avions à peu près 160 restes d'ancêtres Haida qui avaient été recueillis par un de nos conservateurs. Il s'agit d'un de ces cas où la collecte a été clairement conduite de façon inappropriée, pour employer un euphémisme. Ils ont été pris dans les tombes des Haida. Les îles de la Reine-Charlotte ayant été décimées par les maladies, les Haida durent migrer vers des lieux de rassemblement, et abandonnèrent villages et cimetières pour une vie plus occidentale. Certains des cimetières étaient très proches des habitats. Les Haida sont venus au musée en 2000 pour réclamer ces restes. La difficulté a été de déterminer comment accepter le rapatriement sans ouvrir la voie à un rapatriement de toutes les collections, dans la mesure où les Haida ne relevaient pas du NAGPRA. Car, encore une fois, les musées ont l'obligation de préserver les collections pour les générations futures et pour la génération présente. L'un des arguments invoqués fut que les Haida traversaient sans arrêt la frontière. Mais ce qui a finalement été déterminant a été l'argument éthique et moral quant à la façon dont les restes avaient été recueillis. Les Haida n'avaient donné aucune permission, ni implicite ni explicite. Le conservateur de l'époque, George Dorsey, était célèbre pour aller dans les villages des communautés pour y prendre des restes humains. Tout cela a été pris en compte dans la décision de rapatrier. Et c'est là que s'est opéré cet arbitrage complexe dont je parlais. Il est apparu très clairement qu'il fallait rapatrier, mais nous devions penser à la façon dont cela affecterait les autres collections. Cela signifiait-il que les totems haida qui avaient été pris en 1905 devaient aussi être rapatriés? Enfin, la décision a été prise et ce fut une décision fantastique pour beaucoup de raisons différentes. Les Haida sont venus et ont emballé leurs ancêtres. Puis ils ont fait, selon une pratique très « côte nord-ouest », une grande célébration. C'était une sorte de contre-don à l'encontre du Field Museum et de la population de Chicago pour leur avoir rendu leurs ancêtres. Nous avons ensuite pu nous rendre aux îles de la Reine-Charlotte pour assister à l'inhumation de ces ancêtres. Cela a été une expérience magnifique et très émouvante. C'est encore une fois quelque chose qui doit être pris en compte à la lumière de tous ces intérêts concurrents. Ce qui ressort du travail de rapatriement, c'est que les musées ont le devoir d'écouter toutes les demandes de restitution. Elles ne peuvent pas être mises de côté parce qu'elles sont gênantes ou vont à l'encontre des politiques et des pratiques antérieures. Mais je crois aussi qu'il faut reconnaître que ce travail d'arbitrage est incroyablement difficile et qu'il demande des discussions continues. Je vous remercie.

## **Amareswar Galla**

Merci Helen. Ces façons concurrentes d'aborder la question sont précisément ce qui en fait un défi, pour notre prochain intervenant mais aussi pour les Etats. Nous avons entendu dans le discours de madame la Ministre la raison pour laquelle ce congrès a été organisé. Et nous pouvons maintenant écouter la Sénatrice et Député-maire de Rouen, Catherine Morin-Desailly.

## **Catherine Morin-Desailly**

Merci. Je voulais dire combien j'ai été heureuse que le geste symbolique de la ville de Rouen ait pu provoquer ce débat qui aura, je l'espère, des suites. C'est donc en ma double qualité d'élue à la culture d'une ville qui a à gérer un muséum, et de législateur puisque je suis sénatrice, membre de la commission des affaires culturelles du Sénat que j'interviendrai et essaierai d'éclairer ce débat. J'en profite pour souligner l'avantage que constitue un double mandat pour un élu de la nation. Vous savez qu'en tant que parlementaires notre rôle est de faire la loi. C'est également de contrôler l'action du gouvernement, de l'interroger sur un certain nombre de sujets. Un double mandat permet de nous appuyer sur des réalités concrètes, de l'expérience de terrain, d'être en prise avec les acteurs, avec leurs questionnements, leurs doutes, leurs réflexions, en tout cas avec l'évolution de la société. Je tiens à préciser ceci d'emblée car la décision de restitution de la tête Maori à la Nouvelle Zélande par la ville de Rouen que j'ai présentée au conseil municipal en novembre dernier, qui a d'ailleurs été approuvée à l'unanimité comme l'avait été à l'époque la restitution de la vénus hottentote au sénat en 2002, a été prise sur une proposition réfléchie et argumentée qui n'émanait pas des élus eux-mêmes mais d'échanges que nous avions eus avec l'équipe scientifique du muséum et de nos autres musées. Il faut dire que le musée était fermé depuis dix ans et que sa réouverture a été l'occasion d'une réflexion sur le fond, sur la conservation et la valorisation de nos collections. Notre muséum est le premier de France en termes de richesse et de diversité après le muséum d'histoire naturelle de Paris. Notre volonté a été que ce musée redevienne un acteur culturel et scientifique majeur comme il l'avait été, mais également qu'il devienne un lieu de débat sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Pourtant notre musée est un "musée de musée", on a choisi de le garder dans son jus quand la pente naturelle aurait été de s'adonner à la nostalgie et de s'abandonner à un certain passéisme. Mais non, nous avons décidé d'emblée que ce serait un musée tourné vers l'avenir, un musée durable et responsable, aussi la décision a été prise de restituer la tête maori à la Nouvelle Zélande à sa demande. Alors pourquoi ? C'est la question qui est posée autour de cette table ronde. En remettant à la Nouvelle Zélande la tête maori, en dépôt au muséum comme l'a dit madame la Ministre depuis 1875, la ville a souhaité s'inscrire dans une démarche éthique. Un acte symbolique qui veut exprimer le respect que l'on doit aux croyances d'un peuple qui refuse que meurent sa culture et son identité. Ces têtes pour nous sont partie intégrante non de la nation mais du patrimoine de l'humanité que l'UNESCO est chargé de défendre comme un acquis irréductible de notre diversité. D'ailleurs la terminologie choisie n'est pas de restituer la tête mais de "renoncer" à la détenir dans nos collections puisque nous estimons que nous n'en sommes pas propriétaires. Quelqu'un a d'ailleurs dit au début de cette table ronde qu'en Nouvelle Zélande on ne se sentait pas propriétaire de ces restes humains. Dans un monde où la marchandisation gagne chaque jour du terrain, où des artistes -et l'actualité nous le rappelle- comme l'anatomiste allemand Gunther von Hagens, autrement surnommé le docteur de la mort, projette de vendre des tranches de cadavres humains, il me semble important de rappeler un certain nombre de fondamentaux. Pour nous les restes humains ne sont pas des marchandises comme les autres, ce ne sont pas des biens culturels comme les autres, ce ne sont pas des objets sociaux. Ils peuvent être des objets de culte, comme le laisse entendre le titre de ce colloque, mais pas exclusivement. Ce sont avant tout des objets sacrés, mais au sens de "à part". Je réagis à cela car lorsque notre maire de Rouen Pierre Albertini a choisi de prendre cette décision, il a reçu des courriers parfois un peu moralisateurs de certains directeurs de musée, lui reprochant qu'il portait atteinte à la science au nom d'une révérence à des croyances. Les croyances sont respectables mais sa démarche n'était pas de mettre en danger la République, comme il lui a été reproché de le faire, mais au contraire de mettre en place une démarche responsable et

respectueuse. C'était d'ailleurs assez curieux comme remarque quand on connaît les convictions laïques du maire de Rouen. Cet acte contribue à rendre possible un travail de mémoire, de cicatrisation qui met en exergue les trafics odieux qu'on a rappelés en début de séance, à tourner aussi une page sur le regard que l'européen a longtemps porté sur celui qui était différent de lui, à écrire pour nous aussi, muséum de Rouen, une nouvelle page dans nos relations avec la Nouvelle-Zélande, puisque nous détenons également un certain nombre d'objets océaniens, des objets rares et précieux. En tout cas nous voulons écrire une nouvelle page de la reconnaissance des peuples autochtones sur la voie d'un bien vivre ensemble, d'écoute, de respect, pour réinventer des principes de vie au sein des sociétés contemporaines. Notre muséum ne voulait pas vivre avec ce poids, souhaitait une démarche bio-éthique pour annoncer les nouveaux axes de l'établissement muséal de demain : un musée durable et responsable. Je crois qu'aujourd'hui les musées doivent être au dessus de tout soupçon, un bel habillage esthétique, de belles collections, de belles expositions ne suffisent pas à se prémunir, pas plus non plus qu'un dialogue avec les cultures si l'on n'est pas capable de se mettre en cohérence avec des principes de base auxquels la France a adhérés à travers la ratification de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui a été adoptée par l'assemblée générale du 13 septembre 2007. Dans ses articles 11 et 12 elle enjoint les Etats à accorder réparation aux peuples autochtones et l'article 12 précise bien que "Les États veillent à permettre l'accès aux objets de culte et aux restes humains en leur possession et/ou leur rapatriement, par le biais de mécanismes justes, transparents et efficaces mis au point en concertation avec les peuples autochtones concernés." Je voulais ajouter que le code de déontologie de l'ICOM, qui est l'aboutissement de 6 années de révisions et qui a été formellement approuvé lors la 21ème assemblée générale à Séoul en octobre 2004 a largement abordé cette question de ce qui est encore pudiquement appelé le matériel culturel et sensible. Un certain nombre de principes ont été fixés pour favoriser les retours des restes humains. Les musées aujourd'hui bougent, se transforment. Ils tentent de répondre au mieux aux attentes de la société tout en préservant leur rôle de préservation et de transmission aux générations futures. La plupart de nos muséums, à commencer par le quai Branly, se sont constitué plutôt une société d'élaborateurs de recherche. Aujourd'hui les positions sont variables sur les restitutions de tête, il y en a plusieurs en France, je sais que le quai Branly n'a pas tout à fait la même position que le muséum de Rouen et qu'un débat fructueux est en train de s'engager aujourd'hui et je m'en réjouis. En tout cas je note que de nombreux musées américains, australiens et européens ont déjà répondu favorablement à ces demandes et c'est la France qui fait aujourd'hui exception au mouvement général. Pourquoi ? Il est vrai que nous bénéficions en France d'un régime juridique particulier qui s'appuie sur l'inaliéabilité des collections comme l'a rappelé madame la Ministre tout à l'heure. C'est le principe de la loi de 2002. Le ministère évoque le déclassement de ces restes. Mais selon la loi de bioéthique ces restes ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial ainsi les règles de domaniabilité publique ne peuvent être le fondement de la restitution. Par ailleurs l'article 16-11de la loi de 2002 a prévu que les biens incorporés dans les collections publiques par don et legs -ce qui est le cas de la tête maori de la ville de Rouen- ou pour les collections ne relevant pas de l'Etat, ceux acquis avec l'aide de ce dernier ne peuvent être déclassés. On perçoit les contradictions de notre système juridique français qui apparaît très mal approprié à tout conflit relatif au corps humain après la mort, et ceux en raison de nombreuses lacunes juridiques qui obligent les juges à interpréter les lois. Aujourd'hui la ville de Rouen a fait appel de la décision du tribunal administratif, donc la procédure va suivre son cours. Il paraît donc intéressant de fixer des règles éthiques en amont des règles juridiques. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, j'ai pris soin de relire un mémoire de DEA de muséologie écrit par mademoiselle Aurélie Duvernois en 2002 qui formulait ces préconisations. 2002 est aussi l'année de la restitution de la Vénus hottentote pour laquelle deux de mes collègues sénateurs qui ne peuvent être présents

aujourd'hui, Philippe Richert et Nicolas About s'étaient battus pour que soit restituée à la demande de l'Afrique du Sud la dépouille de la Vénus hottentote. On voit combien la décision de Rouen de renoncer à détenir dans ses collections la tête maori suscite un débat sur le régime juridique applicable à ces biens en des termes quasi identiques à ceux de celui de la demande de restitution de la Vénus hottentote. C'est alors que Nicolas About était intervenu en votant une loi permettant de sortir la Vénus des collections publiques et surtout mettre fin aux atermoiements et incertitudes juridiques quant au statut de ces restes humains. Au moment des débats précédant l'adoption de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, le rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, Philippe Richert, qui avait été lui-même rapporteur de la proposition de loi sur la Vénus hottentote, avait d'ailleurs invité les responsables des musées à définir des critères pour encadrer d'éventuels déclassements d'oeuvres des collections publiques dans le cadre d'une procédure spécifique et après avis conforme d'une commission nationale scientifique, et ceci institué par un amendement sénatorial. Aujourd'hui, on constate que ces critères n'ont toujours pas été définis par la commission, des critères qui permettraient de préciser les conditions dans lesquelles le principe d'inaliénabilité pourrait ne pas s'appliquer aux biens issus de restes humains. Bien sûr, tout en veillant à l'intégrité des collections publiques des musées de France. Face à une situation qui n'a pas évolué depuis 2002, j'ai déposé une proposition de loi pour autoriser la restitution des têtes momifiées conservées dans les musées de France au peuple maori qui en fait la demande depuis plusieurs années, afin d'offrir à leurs ancêtres comme ils l'ont bien montré aujourd'hui une sépulture conforme à leurs traditions. Cette discussion autour de cette loi qui pourrait régler la situation des têtes maori, doit avant tout pour moi être une nouvelle occasion d'ouvrir le débat que nous souhaitons tous. Je voudrais aussi signaler que le rapport Rigaud -excellent par ailleurs- n'évoque à aucun moment les biens culturels issus du corps humain. On ne peut pas le lui reprocher d'ailleurs, car ce rapport lui a été demandé en octobre, et cherchait à répondre à la question de la vente d'oeuvres par les musées. Quelques critères simples, que je souhaiterais partager avec vous, pourraient se dégager, permettant d'engager la restitution de restes humains en France. Si on lit attentivement les débats qui ont précédé la restitution de la Vénus hottentote, se dégagent quelques critères sur lesquels nous nous sommes basés à Rouen pour prendre cette décision. Le premier pourrait être que le pays d'origine d'un peuple contemporain ait formulé la demande de restitution de ce bien. Un autre, que ce bien ne fasse pas l'objet de recherche scientifique. Enfin, qu'il ne soit pas destiné à être exposé ni conservé dans des réserves dans le pays d'origine mais bien inhumé. Et surtout, l'un des critères les plus importants, que ce bien soit issu d'actes de barbarie, l'ayant d'ailleurs parfois constitué en pièce culturelle, c'est le cas des têtes maori, acte de barbarie ayant entraîné la mort. En tant que parlementaire, je souhaite qu'un inventaire sérieux, précis, exhaustif soit fait de nos collections sur l'ensemble des restes humains, car je ne suis pas sûre que l'on parlera de la même façon des ossements archéologiques qui parfois gisent empaquetés dans des réserves sans que l'on sache toujours quoi en faire, et des momies égyptiennes, des restes aborigènes, des reliques de saints, des pièces d'anatomie... On s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'y a aucun inventaire. Ce n'est pas condamnable car moi-même, quand je suis arrivée à Rouen, aucun inventaire du muséum n'avait été fait, ce qui pose d'ailleurs problème car la tête maori n'est pas inventoriée. Elle ne peut donc être classée, et c'est une des raisons qui rendent impossible son déclassement. Sans ce travail préalable que nous devons faire collectivement, je crois qu'aucune loi généraliste valable ne pourra être proposée et nous serons toujours obligés de procéder au coup par coup. Au-delà de ce colloque, qui est une première étape, il me semble que la réflexion doit être élargie en associant l'ensemble des directeurs des institutions concernées, les muséums parisiens ou provinciaux, les directeurs de laboratoire de médecine, de pharmacie -n'oublions pas que des restes humains se trouvent aussi en dépôt en ces lieux, et les ministères concernés (le ministère de tutelle des muséums est le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Je rappellerai que Gérard Roger Schwartzenberg et plus récemment Valérie Pécresse ont émis des avis favorables aux restitutions de la Vénus hottentote et de la tête maori. Au terme de ce travail, le législateur devra s'emparer de ce sujet afin de clarifier la situation juridique française sur les restes humains. Le mot de responsabilité aura toute sa place, car il ne s'agit pas non plus de faire n'importe quoi. Aujourd'hui, le principal argument mis en avant est que la restitution de la tête maori créera un précédent. Je pense qu'il faut être prudent là-dessus et qu'il y a une différence selon les critères précités entre les restes humains. En tout cas, je voulais réaffirmer mon plus grand respect pour les collections de nos musées de France ; comme d'autres collègues parlementaires, il ne me viendrait pas à l'idée de vendre ou de brader des oeuvres d'art qui gisent dans des collections et des réserves soi-disant pléthoriques, et je me réjouis à cet égard des sages conclusions du rapport Rigaud. Veiller à préserver les collections n'empêche pas une plus grande éthique et un plus grand respect et une réflexion sur les restes humains dans nos collections. "L'expérience nous prouve malheureusement combien il faut de temps avant que nous considérions comme nos semblables les hommes qui diffèrent de nous par leur aspect extérieur et par leurs coutumes". Cette phrase n'est pas de moi, elle est de Charles Darwin et date de 1871. Vous voyez à quel point il nous faut du temps pour que les choses avancent. Je vous remercie de votre attention.

#### **Amareswar Galla**

Merci madame la Sénatrice, et merci aussi d'avoir mentionné deux documents internationaux d'une grande importance : la déclaration universelle sur la diversité culturelle, signée en novembre 2001 et la déclaration sur les droits des peuples autochtones signée en novembre 2007 par l'Assemblée Générale des Nations Unies après 27 ans de négociations. Le paradoxe est qu'il y a quatre pays qui s'y sont opposés : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les Etats-Unis. Il y a des raisons de penser que l'Australie va renverser sa position, mais ce sont des questions complexes. Je voudrais donc que vous vous joigniez à moi pour remercier une fois de plus la Sénatrice. Notre dernier intervenant est Michael Pickering. Il est l'une des rares personnes à travailler dans le domaine qui ait une expérience d'archéologue, de consultant, et qui ait travaillé dans différents états et systèmes territoriaux. Il nous apporte tout ce monde de connaissances avec sa grande intégrité, pour laquelle il est très largement respecté.

## **Michael Pickering**

Je voudrais remercier le musée pour l'occasion qu'il me donne d'être ici aujourd'hui et je voudrais également remercier la Sénatrice pour ses commentaires à la fois puissants et rafraîchissants. Les questions politiques sont très importantes pour comprendre le sujet, et nous avons entendu toutes sortes de choses concernant ce qui se passe en Australie, sans atteindre ce niveau de clarté. Donc, merci beaucoup. Un rapide tour d'horizon sur ce qui se passe en Australie. Le gouvernement australien est de tout cœur pour le rapatriement. Tous les ministères l'ont soutenu, tout comme les Premiers Ministres l'ont fait dans le passé. Des institutions ont également été créées au sein du gouvernement pour faciliter le rapatriement. Notre gouvernement fédéral est très impliqué dans le rapatriement. Et au niveau national, le gouvernement central l'a aussi soutenu. Cela n'a pas été conduit par certains individus, ni par un certain mouvement, mais par la raison, par un débat au niveau exécutif. Nos principaux musées participent au processus de rapatriement. Le musée national d'Australie est un musée fédéral. Il est administré par le gouvernement fédéral. Mais nous avons le pouvoir de choisir

nous-mêmes notre propre politique et nos propres protocoles, et de nous conduire de la manière que nous choisissons. Le musée national rapatrie les restes humains, non pas parce qu'il y est forcé (il n'y a pas de législation au niveau fédéral qui oblige le rapatriement de restes humains en tant qu'objets sacrés), mais parce que nous croyons que c'est la chose juste à faire. En l'absence de lois, nous nous mettons au travail. Cela se traduit également dans les lignes directrices de l'industrie du musée qui guide sa politique de développement. Nous avons restitué 1100 restes humains sur les dix dernières années, parmi lesquels 750 ont été restitués dans les 8 dernières années, en disposant d'un financement et d'un soutien extragouvernementaux. Cela représente un nombre considérable d'individus. Il y a eu des problèmes, il y a toujours quelqu'un dans la communauté pour contester, mais en général le consensus est que le travail a été bien fait. L'examen des sites Internet et des médias font état des résultats très positifs du processus de rapatriement. Comment procédons nous ? Nous travaillons sur la provenance, nous recherchons des informations sur les restes humains dans la documentation, nous consultons les communautés, beaucoup d'entre elles ne savaient d'ailleurs même pas que des restes avaient été pris à leurs ancêtres dans le passé. Et ensuite nous procédons à une restitution des restes sans conditions. On donne les restes aux populations pour qu'elles en fassent ce qu'il leur semble approprié. Que tirons-nous de cela ? Plutôt pas mal de choses. Nous enquêtons bien sûr sur la manière dont ils ont été acquis. La plupart ont été acquis dans une perspective anatomique. Aucun des restes conservés dans le musée national n'a été acquis par des fouilles archéologiques. Beaucoup de ces restes originellement collectés dans une perspective anatomique ont été laissés de côté parce qu'ils n'étaient pas jugés assez intéressants. Nous avons des archives écrites qui disent par exemple : « J'ai jeté tous les restes au ruisseau » parce qu'ils n'étaient pas intéressants pour l'institution qui collectait. Donc, les collections en Australie sont extraordinairement biaisées : en faveur de la pathologie, en faveur des adultes, en faveur de restes relativement récents (des 150 ou 200 dernières années), simplement du fait de leur meilleure préservation. L'intégrité scientifique a longtemps été compromise. Au cours du processus de rapatriement, parfois nous avons trouvé des histoires cachées derrière les restes : comment ils ont été collectés, par qui, comment les collections violaient parfois les lois de l'époque. On trouve des histoires cachées de personnes enfermées dans le silence et l'isolement jusqu'à leur mort, dans une sorte de commerce des corps. Des gens atteints de pathologies rares étaient enfermés jusqu'à leur mort, puis étaient disséqués et enfin leurs restes étaient envoyés par voie maritime. Il y avait un commerce maritime des restes médicaux. Il y a des histoires assez horribles sur la manière dont ces restes étaient collectés. Sur les 3000 restes humains que nous avions à traiter, seulement quatre peuvent être considérés comme ayant été acquis avec un consentement libre et informé, et par conséquent en violation de la tradition. Donc, nous découvrons ces histoires en faisant ces recherches sur la provenance. Davantage d'informations et de connaissances sont obtenues grâce au processus de rapatriement qu'il n'en a jamais été lorsque ces restes humains restaient sur leurs étagères au musée. Le rapatriement actif est une petite concession faite pour le développement de cette connaissance. En ce qui concerne l'exemple suédois mentionné tout à l'heure, il y a eu un film réalisé sur ce rapatriement, d'innombrables articles publiés, une recherche approfondie considérable. Il est probable que pour la première fois le journal de Mjöberg soit traduit en anglais et distribué à la fois dans le monde anglophone et dans les communautés concernées. Davantage de recherches, davantage de connaissances émergeront de ce processus qu'il n'en est jamais ressorti en conservant ces restes dans les caves d'un musée. Il est dommage que dans ce débat, il y ait un tel degré de polarisation. Il y a ceux qui sont pour, et ceux qui sont contre. Invoquer la Science contre cela, c'est faire usage d'une sorte de dogme religieux devant lequel nous sommes censés tomber à genoux et demander pardon d'être des hérétiques. Il faut comprendre que la science n'a pas le monopole de la connaissance. Les sciences humaines, les philosophies sont aussi connues pour avoir apporté leur contribution. Le rapatriement en Australie a fonctionné. Cela n'a pas ouvert toutes grandes les portes. Le musée national n'a pas reçu de requêtes pour aucun autre matériau culturel que ceux couverts par les politiques relatives aux restes humains et aux objets sacrés. En fait, il nous a été demandé de stocker du matériel à la demande des communautés qui faisaient finalement confiance aux musées australiens en tant que lieux de dépôt appropriés, où les restes humains et les objets sacrés seraient respectés. La responsabilité est rendue, l'autorité est rendue, ils ont été restitués, même s'ils sont stockés. Mais nous ne revendiquons aucun intérêt de propriété. Surtout, les relations ont été bonnes, elles se sont développées, nous découvrons de plus en plus de choses à propos des communautés d'aujourd'hui, à propos de la vie des gens d'aujourd'hui, de leurs aspirations, de leur culture, que nous n'en aurions découvert en restant attachés à ces petites collections négligées de restes humains. Je félicite ce musée d'avoir organisé cette conférence, car comme je l'ai dit, il y a des antagonismes. Ce n'est que par ce genre de conférence que nous pourrons comprendre les questions derrière le rapatriement. Il nous faut sortir des visions antagonistes. Pour finir en faisant de la publicité pour le musée national d'Australie, la semaine dernière, notre site consacré au rapatriement a été mis en ligne. Si cela vous intéresse, il vous suffit d'aller sur le site Internet du musée d'Australie, et vous découvrirez beaucoup de liens utiles sur la politique du gouvernement australien, sur la politique du musée et l'histoire du rapatriement.

### **Amareswar Galla**

Merci d'avoir dit que le rapatriement en soi contribue à constituer un corpus de connaissances. C'est maintenant l'heure de la discussion. M. Steven Engelsman voudrait faire un commentaire avant que nous donnions la parole à l'audience.

### **Steven Engelsman**

Je voulais simplement soulever à nouveau la question posée par Phil, à savoir qu'il est très important d'établir historiquement si l'acquisition originelle des restes humains était un acte légal ou moral. Je suis tout à fait d'accord que cela est intéressant historiquement, mais je ne pense pas personnellement que cela fasse une quelconque différence dans le processus de prise de décision vis-à-vis des restes humains aujourd'hui. Si l'on regarde les acquisitions en Nouvelle-Zélande et en Australie, et si on les compare, je pense qu'on peut dire qu'en Australie la plupart des acquisitions étaient des actions immorales, ou peut-être illégales, de la part du collecteur. En Nouvelle-Zélande, la situation est complètement différente. Il y avait un commerce florissant des *toi moko* au 19ème siècle. Ils étaient préparés exprès et vendus par les Maori eux-mêmes. Donc, s'il y avait de l'immoralité à l'époque, c'est plus du côté des producteurs de restes humains que des collecteurs. Ce sont des faits historiques. Ils sont extrêmement intéressants à étudier, mais pour moi, ils n'entrent pas en ligne de compte lorsqu'il s'agit de prendre une décision. La seule chose qui compte, c'est de savoir ce qu'il est juste de faire aujourd'hui.

### **Phil Gordon**

Je n'ai fait ce commentaire que pour resituer le contexte. Cela me rappelle beaucoup le débat qui a eu lieu il y a 20 ans. A cette époque, pour ouvrir la porte aux rapatriements, le contexte historique était considéré comme un argument puissant.

### **Amareswar Galla**

Merci Phil. Maintenant si quelqu'un dans l'assistance a une question...

### **Marco Biscione**

Bonjour. Marco Biscione du Ministère de la culture italien. J'étais avant aussi le conservateur des collections océaniennes du musée national d'ethnographie à Rome. Le musée Pigorini et le ministère italien ont reçu la demande de restitution de restes humains conservés aux musées italiens. Des contacts sont en cours entre le ministère et l'ambassade d'Australie sur les questions juridiques. Car il est impossible pour la loi italienne de restituer les objets qui ne sont pas du patrimoine de l'Etat. Des contacts sont en cours sur la base d'un échange des objets, qui est légalement possible. C'est la position du gouvernement italien. Maintenant, je parle à titre personnel, comme anthropologue. J'ai écouté plusieurs fois dans le débat les mots "éthique" et "moral". Il faut, je pense, trouver une base de discussion qui ne soit pas seulement la base éthique et morale. Il faut une base légale et juridique, ainsi qu'une base historique. Pour plusieurs raisons. La première est -les anthropologues le savent bien- que la morale va changer toujours dans différents contextes. L'éthique et la morale peuvent être la justification de la lapidation des femmes dans certains pays. La morale et l'éthique changent selon les siècles. Il faut considérer éthique et morale, mais sur une base éthique, juridique, qui peut garantir tous les partis qui s'emparent de la discussion ; et il ne faut pas oublier que les processus de restitution sont aussi liés à des processus de découverte de l'identité, de réinvention, dans certains cas, de l'identité. Il faut aussi prendre en considération le rôle des musées d'ethnographie aujourd'hui, qui n'est plus celui d'il y a quarante ans. Ils ne sont plus la manifestation de la supériorité occidentale sur le reste du monde.

#### **Amareswar Galla**

Très bien, c'était un commentaire. Pourriez-vous rester très bref dans vos commentaires s'il vous plait ? Phil va faire un bref commentaire.

### **Phil Gordon**

Il y a aujourd'hui en Australie une loi qui stipule que nous devons rapatrier. Je pense que la raison derrière cela est que nous, les musées, nous sommes une petite industrie. Les peuples aborigènes sont des acteurs majeurs, ils constituent une force politique et, comme vous le dites, les choses changent. La manière dont se développent les politiques tend à garder trace des préoccupations, des besoins et des désirs des peuples aborigènes. Lorsque la législation tend à se graver dans la pierre, les gouvernements avancent car ils ne veulent pas toujours revoir leur législation. Faire une loi qui puisse couvrir les mondes changeants des populations est quasi impossible et quasi inutile à mon avis.

### **Michel Guiraud**

Michel Guiraud, je suis le directeur des collections du muséum d'histoire naturelle à Paris. J'avais deux questions. La première concerne l'exposé de Michael Brown sur l'intérêt pour la

recherche, et repris ensuite par Michael Pickering. Il a dit qu'on a des restes humains qu'on n'étudie pas et qui sont là depuis des dizaines, voire des centaines d'années sans être étudiés. Et aussi qu'on étudie et qu'après on rend : ça n'est pas tout à fait vrai. Le fonctionnement des collections en histoire naturelle et c'est vrai pour l'ensemble des collections, ça n'est pas ça. Le muséum d'histoire naturelle a près de 70 millions de specimens (on ne sait pas très bien d'ailleurs). Le pourcentage de ces specimens qui est étudié en une génération ne représente même pas un pour cent. L'intérêt de ces collections provient de l'accumulation, de l'inventaire de tout ce qui existe et qui est représentatif de la biodiversité, y compris humaine. Aujourd'hui, en tant que directeur des collections du muséum, j'aimerais connaître le petit pourcentage qui sera utile à la prochaine génération (et cela me permettrait de faire l'inventaire que m'ont demandé les parlementaires). Mais ca, ce n'est pas possible. Les pratiques de recherche font que l'accumulation des specimens est quelque chose de fondamental. L'intérêt scientifique vient de là. Si on les étudie une fois, ils vont ensuite être réétudiés en permanence. La meilleure preuve en est que si ce débat avait eu lieu il y a trente ans, avant qu'on connaisse l'ADN, je pense que la plupart des gens du musée auraient dit qu'effectivement les restes humains ne servent pas à grand chose et qu'on peut les rendre. Aujourd'hui la technique ADN a montré que cela a un intérêt. La technologie de demain nous ne la connaissons pas. C'était le premier point, qui consiste à dire que le côté recherche n'est pas si simple. Le deuxième concerne -et je partage tout à fait le point de vue du premier intervenant- la nécessité d'avoir des critères qui ne soient pas seulement moraux, ethiques ou qui renvoient aux croyances des peuples, comme vous disiez madame la Sénatrice. Parce que si on ne se donne pas un critère on ne sait pas où cela va s'arrêter. Un exemple pour lancer le débat. Le muséum travaille avec un groupe dans le nord de Madagascar, un peuple autochtone qui considère les lémuriens qui vivent dans les forêts avec eux comme leurs ancêtres. Pour eux, ils ne font pas de différence entre les lémuriens et eux. Ce peuple là est totalement fondé à demander la restitution et le rapatriement de tous les lémuriens qui sont dans les musées. Si on ne se fixe pas des critères qui vont au-delà de l'éthique et de la morale, on ne s'en sortira pas.

### **Helen Robbins**

Je voudrais réagir très rapidement sur la valeur des restes humains. Je ne suis pas ostéologue, mais je pense en revanche que les restes humains, même datant d'une trentaine d'années, sont considérés comme d'une grande importance scientifique. Je connais des docteurs qui viennent regarder les collections afin de fabriquer des articulations synthétiques, des genoux, des hanches, dans un but médical. Mais il y a aussi sans doute des restes humains qui ont une valeur scientifique négligeable. Avec une centaine de restes humains provenant d'une population particulière, on peut en apprendre beaucoup sur les maladies, les migrations, la nutrition. Donc il est très facile de dire « ce n'est pas important », mais nous n'avons pas vraiment pris en compte les différents intérêts et questions, et ceux-ci ne ressortent pas toujours de manière homogène. Il y a parfois...

### **Amareswar Galla**

Merci Helen. Professeur Friedman.

### Jonathan Friedman

Ces deux remarques reviennent sur la tentative de créer un moyen légal de contourner la question morale... Le moyen légal est issu d'une position morale. Les gens font les lois parce qu'ils ressentent les choses différemment, les attitudes changent. Si les lémuriens doivent être inclus dans le patrimoine, et si nous avons une situation dans lequel le patrimoine est impliqué, le patrimoine local est impliqué, et que l'identité locale est en train de [...], alors il y a une vraie bataille. Et la bataille doit être vue de l'extérieur. Si nous voulons être scientifiques à cet égard, nous devons comprendre où nous sommes, au lieu d'être à l'intérieur et de prendre des positions, qui ne sont pas réflexives, en disant « je suis contre » ou « je suis pour », ce qui est la situation d'aujourd'hui. Cela ne signifie pas qu'il y a une solution nécessaire, mais on doit se poser la question : supposons que nous restituons tout. Cela signifie-t-il que nous y avons accès? Je ne suis pas sûr que ce soit toujours le cas. Les exemples australiens sont de parfaits exemples où les personnes peuvent aller faire leur recherche, bien que les matériaux soient sous le contrôle des peuples à qui ils ont été restitués. Donc, il v a d'autres solutions à ce problème. Mais celle qui est à souligner est la question des politiques identitaires qui représentent à mon sens un énorme changement. Cela n'aurait jamais été une question posée auparavant! Car l'identité de l'Etat dominant était la seule identité qui comptait. L'identité des autres peuples était simplement inclue dans l'identité de la population qui était le centre impérial, ou autre. Et je crois que cela a changé.

### Ian Tattersall

Bonjour, je suis Ian Tattersall, de l'*American Museum of Natural History* de New York. J'avais juste une question pour Mike. Je suis tout à fait d'accord avec vous que la science n'a pas le monopole de la connaissance. Et je suis encore plus en accord avec vous sur le fait que l'on doive éviter à tout prix la polarisation sur ces questions. Mais vous semblez défendre l'idée que l'on évite la polarisation en éliminant la science, et je me demandais si je vous avais mal compris.

### **Michael Pickering**

Non, nous n'éliminons pas la science, mais la science doit ouvrir son esprit à d'autres façons de penser et de faire. Je suis désespéré lorsque je suis parfois personnellement accusé de faire des choses non scientifiques. Et cela est utilisé comme un dogme, c'est un mantra constant, particulièrement de la part des anthropologues physiques. Il n'y a aucun argument supplémentaire. Je voudrais entendre leurs arguments, nous devons saisir ces arguments sur le fait que cela n'est pas scientifique. Ce qui manque, ce débat intermédiaire, n'est souvent pas abordé et appréhendé, et encore une fois ce type de conférences nous donne l'occasion de reprendre ces débats. L'exemple du Royaume-Uni est un exemple excellent, ce groupe de travail sur les restes humains. Ils ont réussi à saisir un nombre considérable d'informations. Et félicitations à la Grande-Bretagne qui est arrivée en trois ans au même point que l'Australie en 25 ans. Cela est venu de discussions concertées et de débats fructueux. Maintenant, j'aimerais que la même chose puisse émerger ici, que nous puissions commencer à saisir tous les aspects de l'argument.

### **Bret Goldsmith**

Merci beaucoup pour cette conférence, je suis Bret Goldsmith, directeur des rapatriements internationaux pour le gouvernement australien. Je voulais juste faire deux commentaires très brefs. Je ne suis pas indigène et je ne prétends pas représenter les peuples indigènes. Quelqu'un a dit que ces questions étaient liées aux politiques identitaires. Ce que j'ai noté au Royaume-Uni, et peut-être ici aussi concernant les processus de rapatriement, c'est que les peuples indigènes ont besoin que leur identité soit validée d'une certaine manière par un anthropologue avant que leurs restes ou leurs objets ne leur soient restitués. Ils n'ont pas, autant que je sache, de crise à propos de leur identité et ce doit être plutôt difficile de voir ses matériaux culturels et ses ancêtres restitués seulement si votre identité est d'une certaine manière validée par la science, à travers la génétique, ou validée par un anthropologue. J'étais directeur de recherche au centre de recherches d'Australie à Alice Springs, qui a l'une des collections les plus importantes au monde d'objets secrets indigènes. Nous avons pris la décision d'en transférer la propriété, je pense dans un sens moral, aux peuples indigènes, même si c'était interdit à l'époque. A partir du moment où l'on passe cette porte avec l'intention de rapatrier, on ne voit plus le monde de la même manière. Tout une série d'opportunités et tout une série de relations s'ouvrent, et la joie que cela apporte aux gens est immense. Une chose qui pourrait être utile – et je ne le dis pas de manière cynique – ce serait que les personnes qui travaillent sur l'ADN et sur les restes humains... J'imagine que leurs carrières sont en danger avec le débat sur le rapatriement. Ce que je dis pour nous tous, c'est qu'à un moment nous devons regarder au-delà de nous-mêmes. Comme l'a dit notre Premier Ministre à l'occasion des excuses qu'il a présentées la semaine dernière, nous devons nous dire: « et si c'était nous, et si c'était moi. »

### **Michael Pickering**

Bret, lorsque l'on traite de cela avec les communautés, il est intéressant de voir ce qui se passe derrière les médias. Les comptes-rendus des médias mettent typiquement les activistes à la une. Et derrière la scène, il y a beaucoup plus de compassion, d'humanité. Pour la question de l'ADN, les équipes de rapatriement ne font pas de recherches identitaires qui portent atteinte à la personne, mais souvent ce sont les communautés qui ont reçu les restes qui demandent elles-mêmes : « où puis-je faire faire plus de recherches ? ». Nous avons fait un test il y a quelques années. Les communautés qui étaient hostiles à la recherche scientifique étaient celles qui n'avaient pas été impliquées dans les processus de rapatriement. C'étaient celles qui suivaient le dogme « pas de recherche, pas de contact, pas de restes dans les musées. » Celles qui considéraient que les musées pouvaient conserver les restes sous conditions, qui étaient désireuses de dire ce qui pouvait être fait par la recherche, sont celles qui ont vu leurs restes rapatriés. Donc, le processus une fois engagé brise un certain nombre de barrières, et les gens commencent à devenir un peu plus confiants vis-à-vis des musées, ils commencent à comprendre les opportunités qui peuvent en surgir. Nous ne faisons pas les recherches, mais nous les renvoyons à des personnes qui les font.

### Benoît de l'Estoile

Benoît de l'Estoile, école normale supérieure. Je voudrais faire un double commentaire du point de vue des musées et du point de vue de l'anthropologie. Du point de vue des musées c'est que le débat d'aujourd'hui est l'expression d'un conflit. Effectivement entre un type de

musée largement hérité du passé et une nouvelle conception du musée se déploie un débat. Ces conceptions varient aussi selon les pays. La tradition française est visiblement, d'après ce qu'on entend aujourd'hui, très différente de celle qu'on trouve dans les musées du monde anglophone. La première chose est de reconnaître ces conflits et d'arriver à une espèce de consensus qui est impossible dans l'état actuel. Le deuxième commentaire est du point de vue de l'anthropologie et de sa position dans ces débats. c'est assez complexe car il me semble qu'il y a trois positions. Celle de l'anthropologie scientifique au sens traditionnel, telle qu'elle est exprimée en France par le musée de l'Homme dans la tradition du museum d'histoire naturelle, avec cette idée qu'au nom de la science, en gros, tout est possible et on peut tout faire. Face à ça il y a une autre position d'anthropologues, disons d'advocacy, qui se veulent être les relais, les porte-parole des revendications indigènes dans le monde d'aujourd'hui. ils vont alors être ces porte-paroles auprès du monde des musées, et du monde officiel pour agir comme médiateurs. Et enfin il y aurait la troisième position, celle des anthropologues qui essaient d'analyser ces conflits et de prendre pour objet ces différentes positions. Là encore si l'on distingue ces différents aspects ca permet de clarifier le débat.

### **Alain Froment**

Alain Froment, musée de l'Homme, en charge de la valorisation des collections d'anthropologie. Je voudrais corriger un peu le propos de monsieur de l'Estoile en disant qu'au musée de l'Homme on n'a jamais fait n'importe quoi, bien sûr. On a fait de la recherche scientifique au sens anthropologique du terme, au sens de l'anthropologie biologique, mais dans un cadre éthique. Je voudrais aussi apporter un correctif aux propos de la sénatrice en ce qui concerne le cas de Saartjie Baartman, la Vénus hottentote. Elle n'a pas été réclamée par l'Afrique du sud. C'est intéressant parce que ça pose ce problème de l'indigénisme. Saartjie Baartman, dont on connaît par ailleurs l'histoire malheureuse, et c'est vrai qu'on a du mal à se remémorer quelle était la mentalité des gens d'autrefois, quand on exhibait dans les foires non seulement des nègres, comme on disait, mais également des bossus, des contrefaits, des géants, des nains, des femmes à barbe etc. C'était un objet de curiosité populaire. Et c'est dans ce contexte là que son corps s'était retrouvé au muséum. Mais les gens qui l'ont retrouvée étaient en fait des gens qui, compromis d'ailleurs du temps de l'apartheid, voulaient se refaire une virginité politique en rappelant que certains d'entre eux avaient des ancêtres hottentots et qu'à ce titre ils revendiquaient le retour de Saartjie Baartman en Afrique du Sud. Ils l'ont fait juste au moment où Nelson Mandela et les Bantous, puisqu'ils faut les appeler ainsi, arrivaient au pouvoir, pour rappeler qu'avant la migration Bantoue, dont les derniers éléments arrivent à peu près en même temps que les Européens, il y avait des occupants. Et que ces occupants indigènes étaient les occupants légitimes de l'Afrique du Sud. De sorte qu'en fait pour le gouvernement sud-africain, c'était plus un embarras dans la mesure où il essayait de construire une nation arc-en-ciel, et où ces revendications de priorité avaient un enjeu politique. Ces enjeux politiques sont permanents, très sensibles dans le débat actuel. Mais on a souvent l'impression que restituer des ossements humains va permettre de cicatriser des douleurs quand souvent les crimes qui ont justifié la saisie de ces ossements sont des crimes contre l'humanité, des crimes imprescriptibles. Ce n'est pas en soi la restitution de quelques squelettes qui peut cicatriser ces plaies.

### **Amareswar Galla**

Etant donné le commentaire qu'a fait l'intervenant précédent, j'espère que cela vous convient si je prends la parole. J'ai été conseiller technique international pour le gouvernement

d'Afrique du Sud, et je suis celui qui a facilité la politique nationale vis-à-vis des restes humains. Je ne pense pas que ce que vous avez exprimé soit tout à fait juste. Ce que l'Afrique du Sud voulait comme partie de sa Commission de Vérité et de Réconciliation, c'était considérer tout un ensemble de questions. Le Président Mandela devait venir en France, et il y a eu une requête du Conseil [...] National pour les restes humains de Saartjie Baartman. Qu'a dit le Président ? Il s'est tourné et a dit : « quelle est notre position sur les restes humains dans nos propres musées ? » et donc nous avions 21 jours pour répondre. Cela a pris des années en Australie pour décider d'une position en 1999 avant d'établir un groupe de travail. Là, il a fallu 21 jours, car la majorité des gens au pouvoir voulait que ce soit fait. Tout le monde, les écoles médicales, les directeurs des instituts d'anatomie, les directeurs de musées, tout le monde qui avait affaire aux restes humains. Même ceux qui étaient en congé sabbatique ont dû revenir parce que le Président le voulait. C'est à ce moment que les questions ont été soulevées. C'est à ce moment que de nombreuses discussions sur le rapatriement ont eu lieu, spécialement à propos de Saartjie Baartman. Mais il y avait aussi d'autres restes. Nous sommes sortis de ces discussions avec une catégorisation des restes humains en six groupes. C'était à tous les niveaux. Le débat a aussi pris en considération le contexte de la nouvelle constitution, etc. Donc, ce n'est pas vrai que l'Afrique du Sud n'a pas demandé le rapatriement. Je voulais juste dire cela parce que je suis un témoin direct de cette affaire.

### Samuel Sidibé

Samuel Sidibé. Je suis le directeur du musée national du Mali. Je voudrais dire tout le bien que je pense de ce débat. C'est vrai qu'on l'a centré autour de la question des restes humains, mais si on regarde le contexte social, politique et culturel d'aujourd'hui, on devrait pouvoir imaginer que très rapidement ce débat ne doit pas s'enfermer sur la question des restes humains. D'un autre côté, en écoutant les interventions, j'ai toujours le sentiment, en tant qu'Africain cette fois, qu'on est dans cette sorte de logique de l'autre. On parle d'autochtone, mais on pourrait parler d'Africain. Dans cette logique l'Occident se met en position de regarder l'autre et en position de droit vis-à-vis de l'autre : droit de la science, droit des collections, droit de ceci ou de cela. Je pense que les sociétés sont en train d'évoluer aujourd'hui de façon extrêmement rapide. Nous avons intérêt à percevoir cette question de façon précise. Sinon ce débat n'aura servi à rien. Ce débat pose aussi la question du rôle du musée de façon très claire. L'ICOM définit le musée comme une institution au service de la société. Je pense que tout ce débat ne se pose que par rapport à cette question fondamentale, celle du service de la société. Et la société ne peut pas se regarder comme le droit d'une société à regarder simplement l'autre société. Aujourd'hui la question doit se poser de la façon suivante : comment les sociétés regardées ont le droit d'intervenir dans la façon dont elles sont regardées. Il me semble aujourd'hui, et c'est là qu'est l'évolution, que tous les pays du continent ont une très forte conscience qu'ils ne veulent plus être regardés par les autres, ils veulent avoir le droit de participer au regard que les autres ont sur eux. Il faut se dire que la question de la restitution des restes humains comme la question du partage de la culture d'une façon globale est une question d'avenir. Dans les dix ans qui viennent, cette question est fondamentale. Je pense que cette position de regarder les autres n'est plus acceptable. Cette question de l'universalité du musée occidental vis-à-vis des autres cultures n'est pas durable comme façon de penser; ça n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais un débat futur qui est imminent.

# **Seddon Bennington**

Seddon Bennington, manager en chef du Te Papa. Je suis très heureux d'être ici avec Edward Ellison. Professeur Brown, dans votre résumé introductif sur les cas de rapatriement, vous avez dit que le seul critère qui vous semblait devoir être pris en compte par les musées pour conserver des matériaux était celui de la recherche, la possibilité d'effectuer des recherches. A entendre les interventions des panélistes et les commentaires de l'audience, il semble que la seule recherche qui ait été menée par les musées sur les restes humains a en fait été réalisée dans le cadre des programmes de rapatriement. On a également dit que dans le cadre de l'éthique de la recherche scientifique, un principe fondamental est la concertation et le consentement. Ma question est « peut-il vraiment y avoir une recherche consentie qui soit cohérente avec les requêtes de la part des communautés indigènes en faveur du retour des restes humains ? ».

#### Michael F. Brown

Question importante. Pour le cas de l'Amérique du Nord, on parle d'un déploiement considérable de groupes culturels qui ont été déplacés. Par exemple, dans l'Ouest du Massachusetts où je vis, les descendants des populations indigènes locales vivent maintenant sur plus d'un millier de kilomètres au Nord-ouest de leur lieu d'origine, car une série de déplacement sont survenus au 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et au 20<sup>ème</sup> siècles. La question des personnes à consulter relativement à certains spécimens devient donc extrêmement délicate. Donc je suppose, si j'ai bien compris votre question, que je ne connais aucun musée en Amérique du Nord qui propose un rapatriement complet car dans la majorité des cas, la question de savoir à qui rapatrier n'est pas claire, et il n'y avait pas de requête exprimée à ce sujet. La consultation n'est donc pas vraiment possible pour une grande partie des matériaux. Et dans les cas où il y a un descendant identifiable qui peut prouver son ascendance et expliquer de manière convaincante pourquoi les restes doivent être rapatriés, il y a je pense un consensus pour le rapatriement. Sur la question de savoir si cela exclut ou non la recherche sur ces matériaux, comme je l'ai dit à l'instar de Mike et des autres, lorsque les gens sont impliqués dans le processus comme des égaux relatifs, ils tendent à avoir confiance dans les institutions et dans les individus qui travaillent dans ces institutions, et avec le temps ils s'ouvrent eux-mêmes à l'idée que peut-être pourraient être menées des recherches minimes et non destructives sur ces matériaux. Il y a tout un ensemble d'approches et de solutions auxquelles les gens arrivent et comme on l'a dit, il s'agit là d'un processus à long terme, en constante évolution. Donc, d'un côté, je suis tout à fait prêt à penser avec les musées d'histoire naturelle que ces collections ont potentiellement une valeur inhérente pour la science. Mais comme Mike l'a montré, le rapatriement crée la possibilité de nouvelles formes de connaissances qui sont créées en relation avec ces matériaux avec les descendants des populations. Je pense que nous devons peser cette possibilité qui, dans certains cas, est extrêmement excitante et doit être mise en balance avec la valeur plus strictement scientifique, disons, de l'ADN qui pourrait être extrait de ces matériaux. Il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre. Nous devons examiner toutes les circonstances et reconnaître que les populations qui revendiquent ces restes présentent une gamme d'opinions variées. Une des raisons pour lesquelles je suis un peu sceptique vis-à-vis d'une approche strictement légale est que la loi tend à être assez rigide, et que la négociation dans ces situations difficiles va largement à l'encontre de la flexibilité. La notion qu'il y a une solution unique à la question des restes humains est tout simplement contredite par les solutions étonnamment créatives auxquelles on arrive au cas par cas, à l'issue du travail des représentants des musées que vous voyez représentés ici.

### Ian Tattersall

C'est encore Ian Tattersall de l'*American Museum of Natural History*. Je voulais juste ajouter une chose au commentaire de M. Brown. Je pense vraiment que l'enquête collaborative est parfaitement possible et en fait je crois qu'une des huit tribus américaines a maintenant son propre programme archéologique avec des anthropologues physiques et des archéologues. Si je ne me trompe pas, la tribu Navajo elle-même a un programme archéologique bien plus large que n'importe quel musée des Etats-Unis.

#### **Amareswar Galla**

Bien, à présent, chaque panéliste peut faire un bref commentaire. M. Friedman?

#### Jonathan Friedman

Oui, c'est au sujet du monsieur du Mali. Chacun feint d'ignorer sa question car je crois qu'elle est un peu douloureuse. Je crois qu'on peut généraliser tout ce problème de l'ordonnancement et de la classification. L'idée de base du musée est d'imposer un ordre au monde. La question est celle des limites de ce monde. Nous avons surtout discuté de musées et d'institutions qui ont collecté dans des pays distants appartenant à un empire colonial. Lequel est aujourd'hui sur son déclin, et je crois que la question du rapatriement fait partie de ce déclin. Le problème est désormais qu'il n'y a pas deux pays qui fassent la même chose. Et il y a des milliers de musées nationaux qui ont collecté parmi leur propre peuple, ont classifié leurs populations, et ont même conduit sur elles des recherches racistes dans les années 20 et 30. On peut donner l'exemple de ce célèbre institut suédois d'études raciales qui a choisi pour chaque région du pays une personne considérée comme typique, en a pris l'image, au dos de laquelle on a les caractéristiques physiques et d'autres remarques extrêmement amusantes : « ceux-ci sont dignes de confiance, ceux-ci sont idiots, ceux-là sont ceci ou cela... ». Et cela continue, qu'on le veuille ou non. Aussi longtemps que le pouvoir est associé à un processus de collection, on a des situations comme celles-ci. Je ne dis pas qu'on devrait arrêter tout cela, je ne crois pas que ce soit possible. Mais je crois qu'une des réponses au débat d'aujourd'hui est peut-être de généraliser autant que possible cette question. Et je crois qu'il y a plein de solutions, comme celle-ci : dès qu'on est devenu l'autre, on peut commencer à s'étudier soimême. Dès qu'on est devenu autre, on peut coopérer avec ceux qui vous étudiaient par le passé pour les aider à le faire, et peut-être prendre le relais. Ce qui pose la question de savoir qui a le droit de définir l'identité des gens. Toutes ces questions font partie je crois du travail fondamental pour une réunion comme celle-ci. Je pense donc que votre question nous conduit dans une spirale régressive qui inclut aussi ce qui se passe dans les familles nucléaires, quand on classifie ses enfants dans toute une série d'affirmations les concernant. Je veux dire que c'est une question très générale. Et la cantonner au niveau international est peut-être en manquer la véritable logique sous-jacente. En prenant parti, en disant « personne ne veut être objectivé comme « autre », personne ne veut être dans le regard de l'autre », je me demande si l'on trouvera jamais une solution.

# **Amareswar Galla**

Je vous remercie, professeur Friedman, pour cette déclaration éloquente. Steven?

## **Steven Engelsman**

J'ai apprécié la session de ce matin et j'avais un commentaire plutôt qu'une question. J'ai eu l'impression d'être de retour en Australie lorsqu'on a essayé de comprendre comment accorder les intérêts autochtones avec la science. Je considère la science comme une philosophie parmi beaucoup d'autres qui constituent ensemble le monde. Et je voulais illustrer cela, qu'il y a d'autres points de vue. Et j'aime le sens de la logique, la logique de ce qui est vrai et de ce qui ne l'est pas dans ce débat. Et j'encourage et applaudis les gens d'ici, les Français, pour s'être attaqué à cette important question. Je vous remercie.

#### Michael F. Brown

Je n'ai rien à ajouter à part merci, et j'espère continuer à dicuter avec certains d'entre vous après la pause.

### **Phil Gordon**

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une route longue et intéressante. Et je pense qu'aucun de ceux qui sont sur cette route depuis quelque temps ne croit encore qu'elle a une fin.

### **Helen Robbins**

Merci, et j'espère continuer à discuter de ces questions avec vous.

### **Catherine Morin-Desailly**

J'ai été très satisfaite de partager ce moment avec vous. Je crois que c'est le début d'un travail de fond qui va être mené en France. Il y a certes peut-être deux conceptions du muséum aujourd'hui. En tout cas, cela mérite que les uns avec les autres, avec nos différences, nous puissions avancer et progresser vers sans doute une plus grande éthique et un plus grand partage de nos collections, au niveau national comme international.

# **Michael Pickering**

Je pense une fois de plus que nous devons revisiter le rôle des musées dans le monde contemporain. Devons-nous être les dépositaires du passé, que nous entreposons pendant des siècles sans que personne ne soit vraiment engagé à le comprendre, ou devons-nous nous engager pour informer le public des développements du monde contemporain ? Il y a cent ans, les musées communiquaient un savoir contemporain au public. Nous semblons aujourd'hui plus décidés à lui communiquer l'histoire du passé. Mais il y a des cultures actuelles qui ont besoin d'êtres reconnues et écoutées. Je crois que c'est la direction dans laquelle nous devons aller : ouvrir nos esprits et nos oreilles aux voix des autres cultures. Là réside l'avenir des musées.

### **Amareswar Galla**

Une des choses positives en France est que ces deux dernières années l'idée de dialogue interculturel est devenue très populaire. Ce n'est pas que cela n'était pas le cas auparavant, mais je crois que la France prend désormais au sérieux la déclaration universelle sur la diversité culturelle. Toute cette discussion a pour objet au fond, je pense, le dialogue interculturel, de telle sorte sorte à ce que nous puissions traiter certaines questions et travailler sur différentes manières d'aller de l'avant. Je vous demanderais de vous joindre à moi pour remercier les orateurs, le *keynote* speaker, les interprètes ainsi que le public qui a attendu l'heure du déjeuner avec beaucoup de patience.

34